



2022

RAPPORT

TRANSITION & RÉSILIENCE

sur la situation en matière de développement durable,
établi en application de l'article L 3661-2 du CGCT

MÉTROPOLE

GRAND LYON

PRÉFACE

Pour faire face à l'urgence économique, sociale et environnementale, la Métropole de Lyon propose une nouvelle dynamique pour son territoire et ses habitants. Traduite notamment dans sa Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026, elle vise à engager la transition écologique du territoire dans la justice sociale.

Ces nouvelles orientations s'appuient sur trois grands principes :

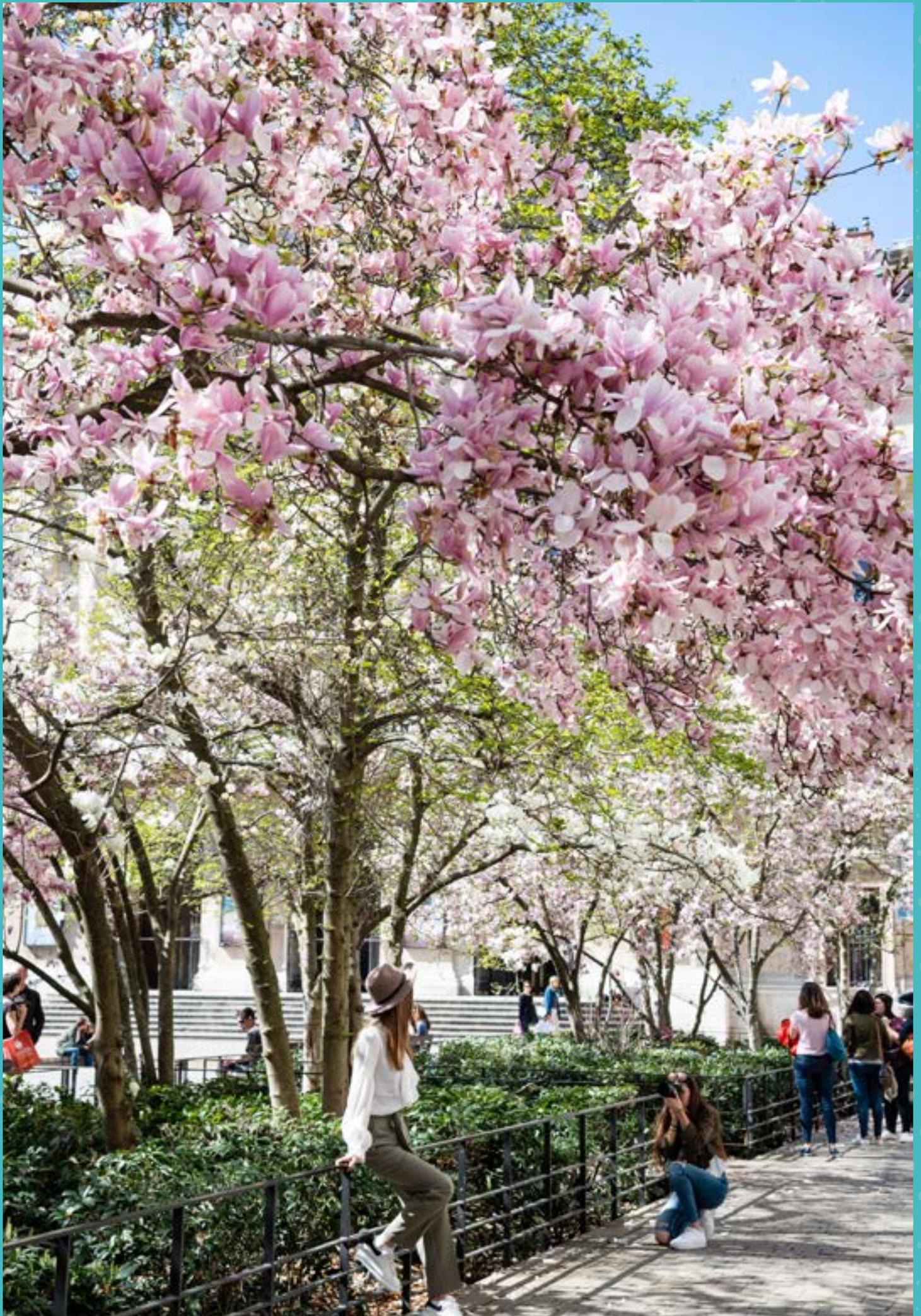
- une Métropole qui accélère la transition écologique,
- une Métropole solidaire,
- une Métropole engagée dans une logique partenariale avec les 59 communes qui la composent et les collectivités voisines, à l'écoute des habitantes et habitants et de leurs actions collectives, attentive aux innovations portées par les acteurs du privé et du monde de la recherche.

Pour donner à voir cette mise en mouvement collective, la Métropole de Lyon s'appuie sur son rapport relatif à la situation en matière de développement durable, renommé Rapport Transition & Résilience, pour retracer l'engagement de ses politiques publiques et leurs déclinaisons opérationnelles.

Ce rapport dresse un portrait de la diversité des actions conduites par la collectivité, sans chercher l'exhaustivité. Il propose également de suivre des indicateurs, renseignés annuellement, pour initier un suivi dans la durée des principaux engagements du plan de mandat. Ce dernier permettra de mesurer la trajectoire prise par le territoire en matière de transition écologique et de justice sociale.

Jérémy CAMUS

*Vice-Président en charge de l'agriculture,
de l'alimentation et de la résilience*



SOMMAIRE

PARTIE 1 : UNE MÉTROPOLE EN ACTIONS 7

DES ACTIONS EN FAVEUR DES HUIT TRANSITIONS

- Infographie : Huit axes pour une transition écologique & sociale.....8
- Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive 10
- Organiser une résilience des écosystèmes 15
- Atteindre une société bas-carbone..... 19
- Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement..... 22
- S'engager vers une économie responsable26
- Passer à une mobilité durable29
- Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes32
- Construire un cadre de vie favorable à la santé37

DES OUTILS DÉDIÉS À LA DYNAMIQUE DE RÉSILIENCE

- Une boîte à outils de la dynamique de résilience41

PARTIE 2 : UNE MÉTROPOLE EXEMPLAIRE 47

- Une commande publique responsable.....48
- Une relation aux territoires et aux usagers d'écoute et en proximité.....49
- Une dépense publique tournée vers la transition écologique et sociale 50
- Se positionner en employeur exemplaire et socialement responsable 51
- Une administration actrice de sa politique énergétique et climatique..... 53

PARTIE 3 : TABLEAU DE BORD

Tableau de bord et indicateurs, réalisations et résultats 57

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD

- Explicitation de la méthodologie retenue 58
- Infographie 62
- Tableau de bord 64

REPRÉSENTATION PAR TRANSITION DES INDICATEURS

- Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive 66
- Organiser une résilience des écosystèmes 67
- Atteindre une société bas-carbone..... 68
- Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement..... 71
- S'engager vers une économie responsable 72
- Passer à une mobilité durable 74
- Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes 78
- Construire un cadre de vie favorable à la santé 80

PRÉAMBULE

L'article L3661-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 - article 5, et l'article D3661-7 du CGCT, version en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 et son décret d'application n° 2014-1626 du 24 décembre 2014 - article 1, soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Pour répondre à cette obligation réglementaire, la Métropole de Lyon propose de présenter son engagement en faveur du développement durable en structurant le rapport autour de sa dynamique de résilience territoriale.

Désormais dénommé « Transition & Résilience », le rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2022 présente les politiques publiques du plan de mandat et leurs déclinaisons opérationnelles (structurées autour de huit axes de transitions détaillés sur les pages 8 et 9), ainsi que le fonctionnement de la collectivité, qui permettent d'améliorer cette situation et de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030.

À compter de l'édition 2022, il est proposé, **pour assurer le suivi dans la durée** du bilan des politiques publiques, de stabiliser **une structuration reprise chaque année** comprenant trois principales parties :

- **La Métropole en actions : cette revue des transitions engagées** comprendra notamment une présentation de chaque transition au regard des orientations du plan de mandat et des différents outils de la dynamique de résilience, ainsi que la présentation d'actions réalisées au cours de l'année de référence pour illustrer l'engagement des transitions et l'actualité des moyens déployés.
- **La Métropole exemplaire** : structurée autour de cinq domaines principaux illustrant les engagements de l'administration, cette partie met en visibilité les actions concrètes menées au cours de l'année de référence.
- **Et enfin un tableau de bord d'indicateurs** de réalisation et de résultat, qui feront l'objet d'une mise à jour annuelle et d'un suivi dans le temps.



PARTIE 1

Une Métropole en actions : Revue des transitions engagées et boîte à outils de la dynamique de résilience

7

Revue des transitions engagées

Alimentation, écosystèmes, sobriété carbone, inégalités territoriales, économie responsable, mobilité durable, lutte contre la pauvreté, santé : les politiques publiques de transition engagées par la Métropole concourent à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU et contribuent à la résilience du territoire, c'est-à-dire à sa capacité à faire face aux chocs, qu'ils soient environnementaux, climatiques, sanitaires ou géopolitiques.

Cette première partie entend, sans être exhaustive, incarner la situation de l'année 2022 en matière de développement durable, en s'appuyant sur la présentation des enjeux du **plan de mandat et ses principales déclinaisons opérationnelles structurées autour de huit transitions.**

PROGRESSER
VERS UNE
ALIMENTATION
RÉSILIENTE
ET INCLUSIVE

DES MENUS 100 % BIO
ET 50 % LOCAUX,
PLUS VÉGÉTAUX

15 % D'ALIMENTS
LOCAUX d'ici 2026

ORGANISER
UNE RÉSILIENCE
DES ÉCOSYSTÈMES

100 M² DE NATURE
PAR HABITANT

100 HA
DE SURFACES
favorables
aux pollinisateurs
d'ici 2026

ATTEINDRE
UNE SOCIÉTÉ
BAS-CARBONE

RÉDUIRE DE 43 %
LES ÉMISSIONS DE GES
d'ici 2026

BAISSER DE 30 %
LES CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE
d'ici 2026

DOUBLER
LA PRODUCTION
LOCALE D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION

RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS
TERRITORIALES
PAR UN URBANISME
INCLUSIF ET
RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT

6 000 LOGEMENTS
SOCIAUX ET
ABORDABLES
CONSTRUITS
par an à la fin
du mandat

399 MILLIONS
D'EUROS pour
l'habitat abordable

P. 13

UNE PREMIÈRE FERME
SEMENCIÈRE POUR
LA MÉTROPOLE DE LYON

P. 18

L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC EAU
DU GRAND LYON
REPREND EN RÉGIE
L'EAU POTABLE

P. 21

PLAN
MÉTROPOLE SOLAIRE

P. 24

LOGEMENT D'ABORD :
ÉRADIQUER
LE SANS-ABRISME

**S'ENGAGER
VERS UNE ÉCONOMIE
RESPONSABLE**

**220 MILLIONS
D'EUROS** pour une
économie responsable

**MOINS 25 %
DE PRODUCTION
DE DÉCHETS
MÉNAGERS** d'ici 2030

**PASSER
À UNE MOBILITÉ
DURABLE**

**1 700 KM
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES**
d'ici 2026

**250 KM DE VOIES
LYONNAISES**
d'ici 2030

**RÉDUIRE
LA PAUVRETÉ ET
LES INÉGALITÉS SOUS
TOUTES LES FORMES**

**5 000 JEUNES
AIDÉS VIA LE RSJ**
d'ici 2026

**60 MILLIONS
D'EUROS POUR
LUTTER** contre
la pauvreté et les
inégalités

**CONSTRUIRE
UN CADRE DE VIE
FAVORABLE À LA SANTÉ**

**AUCUNE POPULATION
EXPOSÉE** à la valeur
limite NOX d'ici 2030

**MOINS 47 %
DES ÉMISSIONS
DE PM10** d'ici 2030

31

UN 1^{ER} TRONÇON POUR
LES VOIES LYONNAISES,
FUTURES PISTES
CYCLABLES SÉCURISÉES
ET PERFORMANTES

P. 28

120 ACTEURS
DE L'INDUSTRIE
SIGNENT LE MANIFESTE
POUR UNE ÉCONOMIE
RESPONSABLE

P. 34

LE RSJ,
ÉVALUATION
D'UN DISPOSITIF
AMÉLIORANT
LA SITUATION
DES JEUNES

P. 40

EXTENSION DE
LA ZONE À FAIBLES
ÉMISSIONS SUR
LA MÉTROPOLE

ZONE



ZONE À
FAIBLES
ÉMISSIONS

9

Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

Le système alimentaire résilient désigne l'ensemble des acteurs qui permettent d'alimenter la population, de l'amont à l'aval (production agricole, transformation, distribution, déchets, transport...), et qui doivent s'adapter à des perturbations liées au dérèglement climatique, aux tensions croissantes sur les ressources et à la dégradation des écosystèmes.

La Métropole de Lyon cherche à tendre vers un système plus durable, en atténuant son impact sur le changement climatique, sur la consommation de ressources (notamment en eau), sur l'érosion des sols, ainsi que sur les émissions de pesticides dans l'environnement, en adoptant une logique de circularité.

La maîtrise de l'impact carbone de la filière et la réduction des pollutions par les pesticides impliquent un changement des modes de production, de distribution et de consommation, qui favorise l'accès de tous à une alimentation saine et abordable.

Par ailleurs, un système alimentaire résilient cherche à mieux résister aux chocs futurs, en augmentant l'autonomie alimentaire du territoire (préservation des terres agricoles, développement de filières locales, augmentation de la population agricole) et en s'adaptant à la nouvelle donne climatique à travers le développement de pratiques et cultures plus écologiques, durables, économes en eau et diversifiées.

Les principaux défis à relever

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité, dégradation de la qualité des sols...
Autant de défis majeurs à relever par la collectivité et les acteurs du territoire.

Deux constats illustrent en particulier combien le système alimentaire métropolitain (périmètre de 50 km autour de Lyon) est fragile :

- L'autonomie alimentaire est faible (4,6 %) et 95 % des produits agricoles sont exportés ;
- 1/3 des 675 personnes ayant répondu à l'enquête sur la précarité alimentaire n'ont pas les moyens de s'alimenter correctement et 15 % des habitants déclarent ne pas manger à leur faim.

1 HA DE TERRE AGRICOLE
disparaît tous les jours
dans le Rhône depuis 10 ans

**50 % DES CHEFS
D'EXPLOITATION**
ont plus de 51 ans

AUGMENTATION DES POLLUTIONS
en herbicide des captages d'eau potable
de l'est lyonnais

SEULEMENT 19 %
des chefs
d'exploitation
sont des femmes

16 %
des surfaces
en BIO



La Métropole s'engage pour accroître la résilience de son système alimentaire

La Métropole de Lyon agit sur la production agricole et l'alimentation des habitants pour accroître la résilience du système alimentaire à travers deux documents-cadres structurants :

- Un **projet alimentaire de territoire (PATLy)**, construit en partenariat avec les acteurs territoriaux institutionnels et privés sur un périmètre de 50 km autour de Lyon. Le PATLy a pour ambition de **permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité** en agissant principalement sur deux leviers : **la relocalisation de la production** avec un objectif de **15 % d'autonomie alimentaire**, en réorientant vers la demande locale les productions agricoles actuellement exportées et en développant de nouvelles capacités de production et de transformation ; et la **justice alimentaire** en améliorant l'accès à une alimentation de qualité et en luttant contre les inégalités structurelles ;
- Une nouvelle **stratégie agricole métropolitaine** votée en juin 2021, en cohérence avec le PATLy, pour **faire du capital agricole un bien commun métropolitain** et progresser vers une **agriculture durable de proximité** (notamment avec une politique de soutien à destination de l'agriculture biologique par l'achat public).



9,3 millions d'euros d'investissements
sont consacrés à l'agriculture
et à l'alimentation

Objectifs chiffrés du plan de mandat

- Préservation de 10 000 hectares de terres agricoles
- Menus 100 % Bio et 50 % locaux avec une option végétarienne quotidienne
- 15 % d'aliments produits et consommés localement d'ici 2026



LA CARTOGRAPHIE DU MANGER LOCAL



Dans le cadre du projet alimentaire du territoire, la Métropole de Lyon s'est fixée pour objectif de donner accès à une alimentation saine et durable à tous. Depuis 2014, elle publie ainsi régulièrement une carte des marchés locaux.

Forte du succès de cette initiative auprès des habitants, la collectivité imaginait en 2020 en proposer sa version numérique. La pandémie de Covid-19 a accéléré sa mise en place, grâce au soutien apporté au projet de cartographie numérique des associations Bellebouffe et Zéro déchets Lyon. Un espace numérique collaboratif, accompagnée financièrement par la Métropole de Lyon, a été créé pour aider les habitants à repérer les points de vente de produits durables restés ouverts lors du confinement.

La Métropole de Lyon a souhaité pérenniser ce projet en soutenant l'association Bellebouffe, qui s'est appuyée sur cette première base de données pour poursuivre ce travail de cartographie. L'association a ainsi initié, en partenariat avec la Métropole, une réflexion globale autour de la stratégie open data alimentaire sur le territoire en créant une base de donnée ouverte et un outil de cartographie permettant de recenser différents points de vente de produits locaux et de qualité (vente directe à la ferme, marchés, Amap, etc.).

Grâce à un formulaire en ligne, cette carte peut être directement complétée par les habitants comme les professionnels. Les habitants sont invités à partager leurs bonnes adresses, tandis que les professionnels peuvent indiquer les services qu'ils proposent. Afin de faire connaître cette carte et sensibiliser le grand public à l'importance du manger local, des animations sont prévues sur les marchés avec l'association Bellebouffe pour apprendre à distinguer les différentes offres (producteur/revendeur, produits locaux et de saison, labels...).

Cet outil a été incubé par Erasme, le laboratoire d'innovation de la Métropole, et de nombreux partenaires ont participé à sa construction. Afin que cette carte soit la plus complète possible, l'ensemble des parties prenantes travaillent à son élargissement en intégrant de nouvelles catégories : épicerie, restaurants, etc.

JOURNÉE DE RENCONTRE AUTOUR DE LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Le 17 mai 2022 à la Cité Internationale de la Gastronomie, les Greniers d'Abondance, l'Agence d'Urbanisme de Lyon et la Métropole ont organisé avec le soutien de l'Ademe et de l'École Urbaine de Lyon un séminaire national autour des questions de résilience et de sécurité alimentaires dans les territoires. Cette rencontre, qui a réuni près de 200 participants, a constitué une scène inédite d'échanges pour penser et organiser la résilience agricole et alimentaire des territoires.

Événements climatiques extrêmes, pandémies, tensions géopolitiques, instabilité des marchés de l'énergie et des matières premières : les chocs de ces dernières années sonnent comme autant d'avertissements. Nos sociétés entrent dans une période d'incertitudes menaçant le bon fonctionnement des systèmes alimentaires. Il est indispensable de comprendre les vulnérabilités actuelles et d'agir pour les corriger.

De nombreux territoires développent déjà des solutions pour renforcer leur résilience alimentaire : marchés d'intérêt local, offices fonciers, structuration de filières locales, etc. Ces initiatives constituent un socle robuste pour imaginer les systèmes alimentaires de demain. Dans la perspective d'un passage à l'échelle, il est essentiel de les rendre visibles et de favoriser le partage d'expériences.



« Qui veille au grain ? »

TIERS LIEU ALIMENTAIRE AU CŒUR DU QUARTIER LANGLET-SANTY À LYON

Depuis plusieurs années, les associations Vrac et Récup & Gamelles luttent contre les inégalités liées à l'alimentation à travers différentes actions : développement de groupements d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville de la Métropole, sensibilisation, mobilisation, visites de producteurs, participation aux États généraux de l'Alimentation, lutte contre le gaspillage et promotion d'une alimentation zéro déchet (formation d'établissements de la restauration, animations, bocalerie solidaire, etc.).

Au cœur du quartier populaire Langlet-Santy, la Maison Solidaire de l'Alimentation est née de leur volonté commune de créer un espace destiné à réunir citoyens et acteurs de l'alimentation durable, de la lutte contre la précarité et de la participation citoyenne, pour penser ensemble une action locale coopérative. Cet espace vise à permettre aux habitants d'accéder à une alimentation sûre et durable, abordable économiquement. Il s'agit également de soutenir l'évolution des pratiques d'approvisionnement et de consommation au bénéfice de la santé, de l'environnement, de la démocratie, de la production et de l'économie locales. La Maison Solidaire de l'Alimentation propose diverses activités : cantine et épicerie solidaires, espace café, cuisine ouverte pour les habitants du quartier, animations et événements, temps d'échange et de rencontres...

La Métropole soutient financièrement l'aménagement et l'équipement du lieu. Ce projet est mené par la Ville de Lyon avec la Gonette (monnaie locale citoyenne), l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (Ardab) et la chaire Transition alimentaire (TrALIM) de l'Université Lumière Lyon 2.



UNE PREMIÈRE FERME SEMENCIÈRE PILOTE À CHARLY



Afin d'améliorer l'autonomie alimentaire du territoire, la Métropole de Lyon souhaite développer une agriculture nourricière qui encourage les paysans à diversifier leurs productions pour offrir aux habitants une alimentation de qualité, tournée vers les circuits courts.

La création d'un réseau de fermes semencières a été imaginée, et la première ferme pilote de la Métropole de Lyon, gérée par le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), a vu le jour à Charly en janvier 2022, sur un foncier métropolitain de 3 000 m².

Cette ferme, qui dispose de vergers, va permettre de garantir une plus grande autonomie des paysans et des jardiniers en matière de semences, à partir de variétés aux qualités nutritionnelles avérées et plus résilientes face aux effets du changement climatique. Il ne s'agira pas d'un réseau commercial, mais d'une initiative de coopération bénévole et d'échanges de semences.

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La Métropole accélère sa politique visant à offrir une solution simple à tous ses habitants pour composter leurs déchets alimentaires. Depuis 2022, les communes de Lyon, Craponne, Sainte-Foy-lès-Lyon, Écully, Dardilly, et Champagne-au-Mont-d'Or bénéficient de ce service de collecte et de compostage des déchets alimentaires.

Au total, 405 000 habitants ont accès à ce nouveau service, et en 2024, ils seront près d'un million. L'objectif est de traiter 22 000 t de déchets alimentaires pour produire environ 11 000 t de compost, qui enrichiront les sols agricoles du territoire. La Métropole a acquis un premier foncier à Rillieux-la-Pape, pour réaliser sa première plateforme de compostage, qui verra le jour en 2025.



300 AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES
dans la Métropole de Lyon



C'est - 40 %
en 20 ans



Sur les 10 dernières années, - 37 %
D'EXPLOITATIONS,
quand dans le même temps,
la surface des exploitations
de grandes cultures
s'est accrue de 11 %
en moyenne



22 % DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
dédiés à l'agriculture

DES SANITAIRES INCLUSIFS ET ÉCOLOGIQUES

En collaboration avec la Ville de Lyon, la Métropole a testé pendant six mois une dizaine de sanitaires écologiques et inclusifs (urinoirs féminins, masculins et sanitaires PMR). L'urine ainsi récupérée, riche en azote et en phosphore, a été utilisée pour amender des terres agricoles. Cette expérimentation a été un véritable succès : 56 000 l récupérés, plus de 200 000 utilisations, 240 000 l d'eau économisés et 29 ha de terres agricoles fertilisées.

CRÉER UNE RÉGIE AGRICOLE POUR FOURNIR LA RESTAURATION DES COLLÈGES ET DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA MÉTROPOLE

L'offre bio en circuits courts et de proximité pour la restauration collective dans et autour de la Métropole n'est pas suffisante pour approvisionner les collèges en régie. Pour pallier ce manque, les élus de la Métropole ont décidé de créer une régie publique agricole en 2024.

Cette régie produira dans un premier temps des légumes bio, avant une diversification progressive des productions (fruits, légumineuses) et une augmentation des surfaces cultivées, pour atteindre 15 ha à la fin du mandat et 35 ha à terme. Elle intégrera également des outils pour transformer et conserver ces denrées.

Cette régie n'aura pas pour vocation de produire 100 % des besoins des collèges, mais complètera l'achat public, tout en valorisant auprès des collégiens et des habitants des pratiques agricoles vertueuses. En tant que ferme semencière, elle produira et diffusera auprès des agriculteurs des semences adaptées au territoire et à son évolution climatique.



Organiser une résilience des écosystèmes

Les effets des activités, modes de vie et évolutions de notre territoire génèrent des pressions sur les ressources naturelles et sur les écosystèmes, avec pour corollaire une dégradation de nos cadre et qualité de vie, ainsi que de notre santé.

Mettre en symbiose les écosystèmes naturels et les activités humaines pour le bien-être de tous devient une nécessité pour améliorer la résilience et la régénération de notre territoire.

La pandémie de 2019 nous a rappelé nos interdépendances fortes avec les milieux naturels et la nécessité d'activités anthropiques qui protègent et préservent les ressources, amenant les hommes à vivre dans et au service de leur environnement.

Les principaux défis à relever

Alors qu'elles sont rares et limitées, les **ressources naturelles font l'objet d'une forte pression du fait des activités humaines**, ce qui nécessite de protéger les grands équilibres écologiques. Le défi ? **Engager une transition respectueuse de l'Homme, du Vivant et des ressources**. Car les menaces sont de taille :

- **Une pression accrue sur notre écosystème naturel** : l'empreinte écologique de la Métropole dépasse les exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales (4,9 ha/hab., symboliquement 120 fois la superficie de la Métropole de Lyon) ;
- **Un effondrement de la biodiversité**, constaté à toutes les échelles, accentué par une capacité d'accueil de la biodiversité qui se réduit du fait de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des espaces naturels et agricoles ;
- **Une pression sur la ressource en eau tant localement qu'au niveau mondial**. La ressource s'amenuise et l'utilisation des nappes souterraines devrait s'intensifier. Notre dépendance à un seul champ captant fragilise le territoire. Quant au réchauffement climatique, il fait peser des risques d'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, élévation de la température).



IL FAUDRAIT ENVIRON 3 PLANÈTES

pour répondre de manière pérenne et soutenable aux besoins de l'humanité si chaque habitant de la planète vivait comme un Grand Lyonnais

313 FOIS LE PARC DE LA TÊTE D'OR

artificialisés en 15 ans. Depuis 2015, la part des espaces urbanisés a progressé de 55 % à 58 %

755 ESPÈCES

sont menacées dans la région et 21 % des fleurs indigènes identifiées en 1995 n'ont pas été retrouvées lors de l'inventaire mené entre 2010 et 2013

10 À 40 %

de baisse de l'étiage du Rhône prévue à l'horizon 2050-2060



La Métropole s'engage pour la résilience des systèmes vivants

Préserver, protéger et restaurer plus volontairement les fonctionnalités des écosystèmes et les services écosystémiques sont un préalable essentiel à la résilience de notre territoire.

Dans ce but, la Métropole a adopté le **plan Nature** en juin 2021. Il renforce la place de la nature dans les politiques publiques : restauration des continuités écologiques dégradées par l'urbanisation, action en faveur des pollinisateurs sauvages avec la plantation de prairies fleuries, ou encore atténuation des effets du changement climatique grâce au renforcement de la végétalisation du territoire.

Ce plan Nature permettra non seulement de rassembler et de rendre visibles les actions de la Métropole, mais également, de suivre, dans la durée, les moyens qu'elle déploie pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des paysages et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

Agir pour préserver la ressource en eau :

- Passage en régie du service de production et de distribution de l'eau, au 1^{er} janvier 2023, pour faire de l'eau un bien commun ;
- Objectif de diversifier à long terme les sources d'alimentation en eau potable, comme cela est inscrit dans le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 ;
- Protéger de toutes pollutions la ressource en eau (réflexion à engager avec les agriculteurs dans les aires d'alimentation des champs captants en vue d'acquisitions foncières et de conventionnements) ;
- Renouvellement des canalisations et ouvrages d'eau potable pour réduire le taux de fuite du réseau et contribuer durablement à une gestion patrimoniale optimisée.

Rassembler et fédérer autour de la ville perméable :

Urbanisme, logement, voirie, eau et assainissement, éducation, biodiversité, mobilité, tourisme : l'action en faveur d'une ville perméable est transversale. La ville perméable propose des solutions et des outils pour infiltrer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent, permettant ainsi de retrouver un cycle de l'eau plus naturel. Désimperméabilisation des rues et pieds d'arbres, utilisation de revêtements poreux, installation de cuves de récupération, création de bassins de rétention, noues, jardins de pluie, sont autant de solutions mises en œuvre.

16



37 millions d'euros
pour la protection de l'environnement
et la préservation des espaces naturels

81 millions d'euros
pour l'eau potable



Objectifs chiffrés du plan de mandat

- 100 m² de nature par habitant d'ici 2030
- Restaurer 12 corridors prioritaires et dégradés d'ici 2026
- Planter 300 000 arbres pour atteindre une couverture arborée de 30 %
- Accompagner 100 résidences d'habitats collectifs pour la végétalisation de leurs espaces communs d'ici 2026
- Développer 100 ha de surfaces favorables aux pollinisateurs d'ici 2026
- Désimperméabiliser 400 ha d'ici 2026 dans les espaces publics et privés
- Atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, et diviser par deux le rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années par rapport à celui constaté durant les dix années précédentes



PROGRAMME D'AIDE À LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS



La Métropole accompagne les copropriétaires et bailleurs sociaux dans l'aménagement d'espaces de nature au sein des cours d'immeubles et des parcs locatifs en cofinçant les plantations d'arbres, d'arbustes, et autres variétés de végétaux locaux et fruitiers. Cette prise en charge financière varie de 30 à 65 %, en fonction du lieu (bonus dans les zones en déficit de végétaux) et du type de projet.

La participation des habitants est encouragée et peut être intégralement financée. Ce sont en effet leur association au projet de végétalisation dès les premières réflexions et l'accompagnement par des professionnels qui permettront de créer des lieux agréables, favorables à la biodiversité, et adaptés au changement climatique. Depuis décembre 2021, 37 résidences se sont déjà engagées dans cette démarche. toodego.com

MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Fin 2021, la Métropole et quatre partenaires associatifs (Arthropologia, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, France Nature Environnement Rhône et Ligue pour la Protection des Oiseaux-Aura) ont engagé un programme de restauration de la « Trame turquoise », intimement liée au réseau bocager. Son renforcement, à la croisée des Trames verte et bleue, agit favorablement sur les habitats d'espèces qui partagent leur cycle de vie entre des milieux aquatiques ou humides et des milieux plus secs (grenouilles, crapauds, tritons, libellules...).

La présence d'un réseau bocager dense s'accompagne de nombreux autres bénéfices, comme la lutte contre l'érosion des terres agricoles, le rafraîchissement du territoire par ombrage et évapotranspiration des végétaux, ou encore l'amélioration de la qualité de l'eau et du cadre de vie.

Le dispositif accompagne financièrement et techniquement particuliers, agriculteurs, entreprises, communes, ou encore syndicats mixtes volontaires pour créer, restaurer, puis protéger durablement ces espaces naturels.

Ce Marathon de la Biodiversité est soutenu par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et vise la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves (boisements en bordure de cours d'eau) et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain. Un objectif intermédiaire de 28 km de haies, de ripisylves et de 28 mares est fixé d'ici fin 2024.



STRATÉGIE VILLE PERMÉABLE

L'eau pluviale, perçue comme ressource et non plus comme déchet, doit être gérée en respectant autant que possible le cycle naturel de l'eau. La fabrique de la ville perméable vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques en réduisant les rejets d'eaux non traitées par temps de pluie, à limiter les inondations, à lutter contre la perte de biodiversité et à s'adapter aux changements climatiques.

L'objectif est de construire la ville du futur, végétalisée, respectueuse de son environnement et accueillante pour sa population, en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Dans l'espace privé, la désimperméabilisation et la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire sont imposées par la réglementation (PLU-H et règlement d'assainissement) : les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle et un pourcentage d'espace de pleine terre est imposé. La collectivité s'applique à elle-même ces règles.

Dans l'espace public, la désimperméabilisation et la déconnexion s'appuient sur les arbres de pluie, la végétalisation des espaces rendus piétonniers devant les écoles et collèges, la création de noues végétalisées et enfin la désimperméabilisation et la végétalisation d'espaces de parkings.

L'ambition globale est d'avoir désimperméabilisé 400 ha en 2026, alors qu'aucun nouvel espace imperméabilisé ne sera autorisé sans compensation (zéro artificialisation nette – démarche ZAN).



LA REPRISE EN RÉGIE DE L'EAU POTABLE DANS SA DERNIÈRE LIGNE DROITE



En décembre 2020, la Métropole a voté la reprise en régie de la production et de la distribution d'eau potable sur son territoire. Ces activités sont aujourd'hui confiées par délégation de service public à Eau du Grand Lyon, filiale du groupe Veolia, dont le contrat arrive à échéance fin 2022. Ce choix politique fort vise à assurer une maîtrise publique de la ressource en eau.

Il s'agit de garantir le droit d'accès à l'eau pour tous et de favoriser une vision à long terme en renforçant les investissements et les mesures de préservation de cette ressource. Ces objectifs sont détaillés dans le cadre stratégique pour le service public de l'eau potable 2021-2035 qui a été voté en décembre 2021.

L'année 2022 est consacrée à la construction d'Eau publique du Grand Lyon, établissement public industriel et commercial, et à assurer la continuité de service au 1er janvier 2023. Au programme, rencontres régulières entre les équipes des services d'Eau du Grand Lyon et de la Métropole, visites de chantiers et ateliers techniques sur les différents systèmes d'information, planification des investissements, organisation de la régie dans un fonctionnement autonome, élaboration de cadres d'achats ou encore passage à un statut unique pour les 300 salariés et fonctionnaires concernés par ce changement.

Atteindre une société bas-carbone

L'énergie est une ressource vitale pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société : elle assure le bon fonctionnement des services et infrastructures et répond aux besoins des habitants dans leur quotidien.

La transition vers un territoire bas-carbone nécessite à la fois une réduction forte des consommations énergétiques (sobriété) et une évolution du mix énergétique (décarbonation).

Ces actions apparaissent d'autant plus nécessaires dans le contexte actuel marqué par des tensions géopolitiques et une augmentation substantielle du prix des énergies fossiles.

Cette transition implique par conséquent une modification profonde non seulement de nos systèmes de production, mais aussi de nos modes de vie.

Les principaux défis à relever

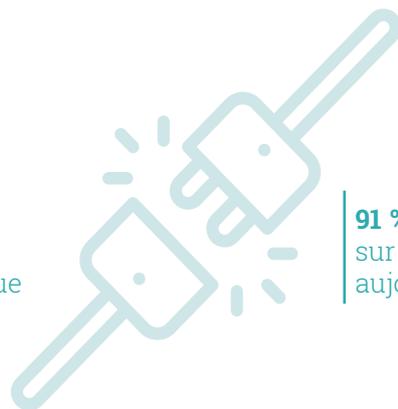
- **Passer à une société bas-carbone** est un impératif qui dépasse la lutte contre le réchauffement climatique : la perte de la biodiversité, l'acidification des océans et la raréfaction de l'eau sont également liées aux émissions des gaz à effet de serre.

En 2019, si l'on prend en compte uniquement les émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire de la Métropole, les trois postes principaux d'émissions sont l'industrie avec 36 %, le logement avec 24 % et la mobilité avec 30 %.

En revanche, si l'on prend en compte les émissions générées ailleurs et liées au mode de vie des habitants (empreinte carbone moyenne d'un Français, source Carbone 4), alors :

- 27 % sont liées à la mobilité,
- 27 % au logement,
- 19 % à la consommation de biens et services privés,
- 18 % à l'alimentation,
- 9 % aux services publics.

90 000 MÉNAGES
du territoire sont touchés
par la précarité énergétique



91 % DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE
sur le territoire est
aujourd'hui importée

- La dépendance du territoire en matière d'énergies importées et le manque de diversité des sources d'approvisionnement impliquent également de faire évoluer notre stratégie vers le développement des **énergies renouvelables** et la **diversification des sources d'approvisionnement, ceci dans l'objectif de nous affranchir des dépendances et des tensions géopolitiques qui affectent largement le prix des énergies.**
- Par ailleurs, les enjeux d'**adaptation au changement climatique** s'imposent du fait de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, pluie, gel...) qui ne cessent de s'accroître, renforçant la vulnérabilité de notre territoire.



La Métropole s'engage pour une société bas-carbone

Votés en 2019, le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) et le **Schéma Directeur des Énergies** (SDE) sont les documents de référence dans ce domaine, avec trois objectifs affichés :

- Réduire de 43 % les émissions de GES du territoire par rapport à 2000 à l'horizon 2026 (3 t CO₂/hab) (à l'horizon 2050, l'objectif est de -79 % pour atteindre les ambitions de l'accord de Paris);
- Baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2026 (-63 % d'ici 2050)
- Doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici 2026 (53 % en 2050);

Ces objectifs se traduisent opérationnellement par des actions multiples :

- Promotion de la sobriété énergétique et chasse au gaspillage ;
- Éco-rénovation des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels, dont les bâtiments de la Métropole de Lyon ;
- Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique¹;
- Déploiement des réseaux de chaleur et de froid urbains, afin de desservir 200 000 équivalent-logements avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de plus de 65 % en 2026 ;
- Développement des productions de chaleur renouvelable (solaire thermique, bois, géothermie, récupération d'énergie fatale) ;
- Élaboration du plan solaire métropolitain visant le développement de la production d'électricité renouvelable, notamment via la filière solaire photovoltaïque, pour atteindre un volume de 245 GWh/an en 2026 ;
- Éradication du recours au fioul d'ici 2026 ;
- Soutien à l'éducation populaire à l'écocitoyenneté et organisation d'événements festifs et culturels réguliers autour des grands thèmes de la transition énergétique.



25 millions d'euros
pour la sobriété énergétique et les énergies renouvelables

119,1 millions d'euros
pour rénover le parc existant, lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique



Objectifs chiffrés du plan de mandat

- 200 000 logements éco-rénovés, dont 100 000 financés par Écoréno'v (2/3 des opérations ciblées sur les ménages modestes et en précarité énergétique)
- 10 % des ménages accompagnés par des actions de sobriété

¹ Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.
source : loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2,



DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUELABLE



Financée par l'Ademe et la Métropole de Lyon, la Prime Éco-Chaleur soutient la filière des énergies renouvelables et de récupération thermique. Ce nouveau service s'adresse à tous les professionnels du territoire, privés ou publics

(hors services de l'État), qui souhaitent installer une chaufferie bois, du solaire thermique, de la géothermie ou un réseau de chaleur.

Les subventions peuvent aller jusqu'à 70 % des montants pour la partie études et des aides forfaitaires sont accordées pour la partie travaux. 3,3 M€ sont prévus dans le cadre de la PPI 2021-2026. Entre avril 2020 et avril 2022, 36 projets ont été retenus pour une production de 4 422 MWh d'énergie renouvelable, sur un objectif de 9 481 MWh. Six projets supplémentaires sont prévus pour 2022, pour une production totale de 7 882 MWh d'EnR depuis la création du dispositif.

PRODUCTION DE BIOGAZ LOCAL

Lors du Conseil de la Métropole du 14 mars 2022, les élus ont voté la création d'un méthaniseur dans la station d'épuration de Pierre-Bénite. Le chantier démarrera fin 2025, pour une mise en service en 2028.

Ce méthaniseur produira du biogaz à partir des boues de la station d'épuration. Le digestat sera composté pour amender les terres agricoles du territoire. Ce méthaniseur produira 48 GWh/an, soit l'énergie nécessaire pour chauffer 8 000 logements ou alimenter 190 bus.

PLAN MÉTROPOLE SOLAIRE



Malgré son potentiel, l'énergie solaire reste peu exploitée sur notre territoire. Les élus de la Métropole ont donc adopté le 27 juin 2022 un Plan Métropole solaire, qui vise à multiplier par quatre la production d'électricité photovoltaïque, avec l'objectif de 245 GWh/an en 2026. Pour la chaleur solaire, le but est de parvenir à une production de 50 GWh/an, contre 24 GWh/an en 2020.

La Métropole souhaite valoriser son foncier, bâti et non bâti, pour développer rapidement les installations photovoltaïques, soutenir l'émergence d'un réseau de communautés énergétiques citoyennes, encourager l'autoconsommation collective, expérimenter l'agrivoltaïsme et créer un Club solaire fédérant les professionnels de la filière.

NOUVELLE CENTRALE DE PRODUCTION DE FROID POUR LE RÉSEAU DE GERLAND

Le rafraîchissement des centres urbains et la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur sont des enjeux environnementaux et sanitaires majeurs face au changement climatique. Mise en service le 5 septembre 2022, cette centrale innovante de production de froid du réseau Centre Métropole apporte une réponse performante et vertueuse à ces défis grâce à la valorisation des eaux d'infiltration du Rhône.

Invisible, elle a été construite sous un skate-park, et permettra de climatiser 300 000 m² de bâtiments tertiaires à Gerland, deuxième quartier d'affaires de la métropole, via un réseau de canalisations de 4,2 kilomètres qui distribue de l'eau à 5°C.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN VERTUEUX DANS LE SUD-OUEST LYONNAIS

Lors du Conseil du 26 septembre 2022, les élus de la Métropole de Lyon ont voté à l'unanimité la création d'un réseau de chaleur urbain (RCU), qui desservira quatre communes : Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière. Ce réseau s'étendra sur environ 30 km et desservira 125 bâtiments, soit près de 9 000 équivalents logements (immeubles d'habitation, établissements de santé, bâtiments publics, etc.).

À terme, il sera alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération à hauteur de 80 % minimum. Il réduira d'environ 20 % les émissions de gaz à effet de serre dues au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des secteurs résidentiels et tertiaires de ce territoire, à un tarif concurrentiel dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles.

Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement

Au cours des dernières décennies, l'attractivité du territoire métropolitain a généré un important accroissement de population, imposant une forte dynamique de construction de logements et générant des besoins d'équipements publics et de services toujours plus nombreux.

Le rythme d'artificialisation des sols a été bien supérieur au rythme d'accroissement de la population. Si cette attractivité a été source d'emplois et de dynamisme économique, elle a aussi eu pour effet une augmentation de l'étalement urbain, une destruction des espaces naturels et agricoles, un accroissement des inégalités socio-spatiales, l'apparition de déséquilibres territoriaux et de mal-logement, et l'augmentation de la pression foncière ou encore du coût du logement. Outil de transformation de notre territoire et levier de la transition écologique, la conception des villes devient une composante essentielle d'un développement et renouvellement urbains équilibrés, solidaires et agréables à vivre, au cœur des enjeux des politiques de cohésion sociales et territoriales.

Les principaux défis à relever

- **Des inégalités renforcées par une forte dépendance aux flux de matières et d'énergie** : en réponse à la raréfaction des ressources et aux contraintes croissantes sur leur exploitation, le développement urbain se doit de relever le défi d'une moindre consommation d'énergie et d'une meilleure gestion des ressources et des matériaux (performance du bâti, écoconception, urbanisme circulaire...).

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

représente **32 %** des consommations d'énergie et **22 %** des émissions de gaz à effet de serre

9 MILLIONS DE TONNES

de matières premières : le secteur du BTP est l'activité la plus génératrice d'importation à forte empreinte matérielle



- **Face aux effets du dérèglement climatique** (canicule, îlot de chaleur urbain, etc.), garantir et préserver le confort des habitants et leur qualité de vie devient un impératif : mutation de la morphologie urbaine, meilleure intégration de la végétation en ville, évolution de la conception des logements, etc.
- **Une vulnérabilité résidentielle accrue** : des solutions pérennes devront être apportées en réponse aux effets de la crise du logement qui s'intensifie depuis plusieurs années : envol des prix sur les marchés immobiliers, raréfaction du foncier, explosion des coûts de construction, mal-logement (insalubrité, sans-abrisme), allongement du délai d'obtention d'un logement social, effort financier accru des ménages les plus pauvres, etc.
- **Une disparité d'accès aux espaces de nature** (centre/périphérie) **et aux espaces végétalisés de proximité** (parcs, nature en ville), mise en exergue lors de la crise sanitaire : la surface moyenne de végétation oscille entre moins de 20 m²/habitant dans les centres urbains et plus de 1 500 m²/habitant dans certains secteurs comme les Monts d'Or. On constate de fortes disparités entre l'Ouest et l'Est. (source : Urbalyon)

La Métropole s'engage pour réduire les inégalités territoriales et concevoir un territoire agréable à vivre

L'ambition vise à construire **une Métropole respirable, et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants** dans tous les quartiers et toutes les communes, en intégrant les dimensions écologiques (végétalisation, perméabilité, apaisement) et sociales (nouvelle offre de logement abordable, logement social et spécifique, maîtrise du foncier et régulation du marché par l'encadrement des loyers), à toutes les échelles des projets d'urbanisme (y compris en renouvellement urbain) et des aménagements d'espaces publics.

Par ailleurs, la Métropole, dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que cheffe de file de la politique du logement, déploie une stratégie, en articulation avec les interventions des communes et de l'État, pour lutter contre le sans-abrisme² et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun (amélioration des conditions de vie dans les squats et bidonvilles), que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion (actions d'insertion sociale, économique et culturelle) ou du logement.

Enfin, la Métropole de Lyon soutient fortement le développement de l'habitat inclusif, notamment à travers la signature de la convention fixant la programmation pluriannuelle avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Cette convention fixe une programmation de 42 projets d'habitats inclusifs soutenus au titre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre 2022 et 2029. Ces habitats inclusifs s'adressent à 622 personnes bénéficiaires potentielles dont 342 personnes âgées et 280 personnes en situation de handicap.



399 millions d'euros

pour développer une nouvelle offre d'habitat abordable, de logement social et spécifique

939 millions d'euros

pour des opérations d'urbanisme répondant aux enjeux de transition écologique

8,6 millions d'euros

pour la réalisation de sites d'hébergement, l'appui aux structures qui développent ces sites, la réalisation de travaux sur le patrimoine vacant de la Métropole et l'acquisition de mobilier

Objectifs chiffrés du plan de mandat

- Construction de 6 000 logements sociaux et abordables par an à la fin du mandat dont 1 000 logements en Bail Réel Solidaire par an à la fin du mandat
- + 525 logements étudiants par an à la fin du mandat
- Ouverture de 4 à 6 sites de *tiny houses*



²Solutions hébergement/logements adaptées aux besoins des personnes ainsi qu'à l'évolution des pratiques et des coopérations des acteurs.

NOUVEAU RÉFÉRENTIEL HABITAT DURABLE 2022

La Métropole de Lyon inscrit sa politique en faveur de la production de logements neufs dans une perspective d'exemplarité environnementale, afin de :

- Produire un habitat respectueux de l'environnement tout au long de son cycle de vie ;
- Limiter les impacts sur l'environnement et la santé ;
- Lutter contre la précarité énergétique et diminuer les charges énergétiques des logements.

Pour répondre à ces objectifs, elle s'est dotée en 2005 d'un référentiel Habitat durable pour la qualité environnementale dans le logement neuf.

Régulièrement actualisé, ce document est appliqué dans les opérations d'aménagement (Zac), les cessions de terrain métropolitains, les projets urbains partenariaux et la production de logements sociaux, mais aussi de manière volontaire dans les opérations immobilières dans le diffus.

Il a fait l'objet d'une mise à jour à l'automne 2022, afin d'intégrer notamment les thématiques des matériaux bio/géosourcés et du réemploi, mais aussi d'aller au-delà des normes de la réglementation thermique actuellement en vigueur pour une Métropole de la construction bas-carbone.



CHARTRE DES ESPACES PUBLICS

La Direction de la Maîtrise d'Ouvrage urbaine, accompagnée par le laboratoire d'innovation de la Métropole Erasmé et l'Agence d'urbanisme de Lyon, pilote la construction d'une Charte des espaces publics, un cadre commun pour penser et élaborer les espaces de circulation et de rassemblement (places, rues, parcs...) du territoire.

L'objectif ? Se doter d'une vision partagée et d'une cohérence dans les aménagements urbains pour relever les défis de demain : transition écologique, bien-être et sécurité, inclusion sociale, ou encore mobilités durables.

Un séminaire de lancement, suivi de six ateliers participatifs se sont déroulés au cours du 1^{er} semestre 2022. Les contributions permettront, outre la rédaction et la signature de la Charte fin 2022, la mise en œuvre d'expérimentations sur des sites pilotes courant 2023 et l'animation de ce réseau d'acteurs par la mise en place d'un Lab des espaces publics.

DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE LOGEMENT D'ABORD



Labellisée « Territoire de mise en œuvre accélérée de la politique du "logement d'abord (LDA)" » en 2018, par la Direction interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement (DIHAL), la Métropole de Lyon s'inscrit aujourd'hui dans une stratégie de déploiement de cette politique publique qui vise l'éradication du sans-abrisme à l'échelle de son territoire.

D'abord expérimental et construit en mode projet sur la période 2018-2022, le LDA doit aujourd'hui s'imposer comme le nouveau modèle d'action sociale destiné aux personnes privées de logement et se substituer ainsi au modèle dit « en escalier », qui reste très présent dans le secteur de l'hébergement. Il s'agit pour la Métropole d'une véritable « transition solidaire », impliquant la mobilisation de ses partenaires, la transformation des pratiques et le développement d'une offre suffisante de logements abordables. Pour ce faire, la Métropole s'appuie sur une trentaine de projets-pilotes basés sur les principes du LDA, le suivi d'objectifs élevés de production de logements sociaux et un « mécanisme d'amélioration permanente du LDA ».

L'année 2022 a été l'occasion pour la Métropole de Lyon de mettre en lumière son action lors d'un événement qu'elle a organisé le 1^{er} mars dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) : « Lutte contre le sans-abrisme : la parole aux territoires ». Ce fut une opportunité pour nos élus d'interpeller les acteurs européens sur la nécessité d'impliquer l'Union européenne dans cette politique ambitieuse.



PROJET DE LOGISTIQUE URBAINE INNOVANT AU SEIN DE LA ZAC GRATTE-CIEL

Le projet de « Logistique en quartier dense apaisé », porté par la Métropole de Lyon et piloté par la SERL, aménageur de la Zac Gratte-Ciel Centre-ville, en lien avec la Ville de Villeurbanne, a été distingué parmi les 30 lauréats de la deuxième vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable », piloté par la Banque des Territoires pour le compte de l'État, dans le cadre de France 2030.

Ce projet vise à développer un modèle de logistique innovant pour la gestion des nombreux chantiers lourds et concomitants de la Zac, et à s'appuyer sur la logistique urbaine du dernier kilomètre en modes actifs pour la livraison des futurs locaux commerciaux et d'activités. L'objectif est d'allier intensification des échanges et apaisement du centre-ville.

LE PRINTEMPS DES SOLIDARITÉS



Du 31 mai au 23 juin 2022, le Printemps des Solidarités a été un temps fort d'inspiration, avec 40 événements organisés sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'échange entre agents, partenaires et élus métropolitains et municipaux.

Au total, plus de 2 500 agents et partenaires se sont inscrits à ces événements :

- 5 conférences de réflexion sur les axes du futur Projet Métropolitain des Solidarités : l'inclusion, le pouvoir d'agir, l'évolution des métiers, la protection de l'enfance et la lutte contre la précarité ;
- 7 tables rondes consacrées aux problématiques de solidarité questionnant les champs de politiques métropolitaines : accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité, dématérialisation, participation citoyenne et santé mentale ;

- 27 visites de lieux et de projets innovants et inspirants, sur des thématiques telles que :

- *l'hospitalité* (Zone Libre, Château Gaillard, La Base, etc.),

- *le prendre soin* (Maison des familles de Vaulx-en-Velin, hôpital psychiatrique de Saint-Jean-de-Dieu, Métropole aidante, etc.),

- *l'inclusion* (Café intergénérationnel « Chez Daddy », Escales solidaires, Projet « La Troupe » - MJC Laennec, Jardis pentes, etc.).

SITE D'HABITAT MODULAIRE DE LA BASE (VILLEURBANNE)

La Base est un ancien site de réparation de véhicules légers et de ventes de pièces automobiles, situé à Villeurbanne et séparé en trois parties, dont le parking. C'est sur ce parking que la Métropole de Lyon et l'association Le Mas ont ouvert un lieu d'accueil et d'hébergement avec 17 « tiny houses », achetées par l'association Le Mas à l'entreprise Hekipia, pour des mères isolées en grande précarité avec leurs enfants de moins de trois ans.

Dans ces petits habitats mobiles (des bungalows de 20 m² qui peuvent héberger jusqu'à 4 personnes), ces familles vulnérables retrouvent une intimité et de la dignité après avoir connu des parcours de vie difficiles. Le Mas gère ce site depuis mars 2021. Le projet social porte sur le soutien à la parentalité, un travail sur l'accès aux droits et un suivi du parcours d'insertion/emploi/logement lorsque leur situation administrative le permet. Ce site fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et le Mas d'une durée de trois ans, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2024, renouvelable une fois.



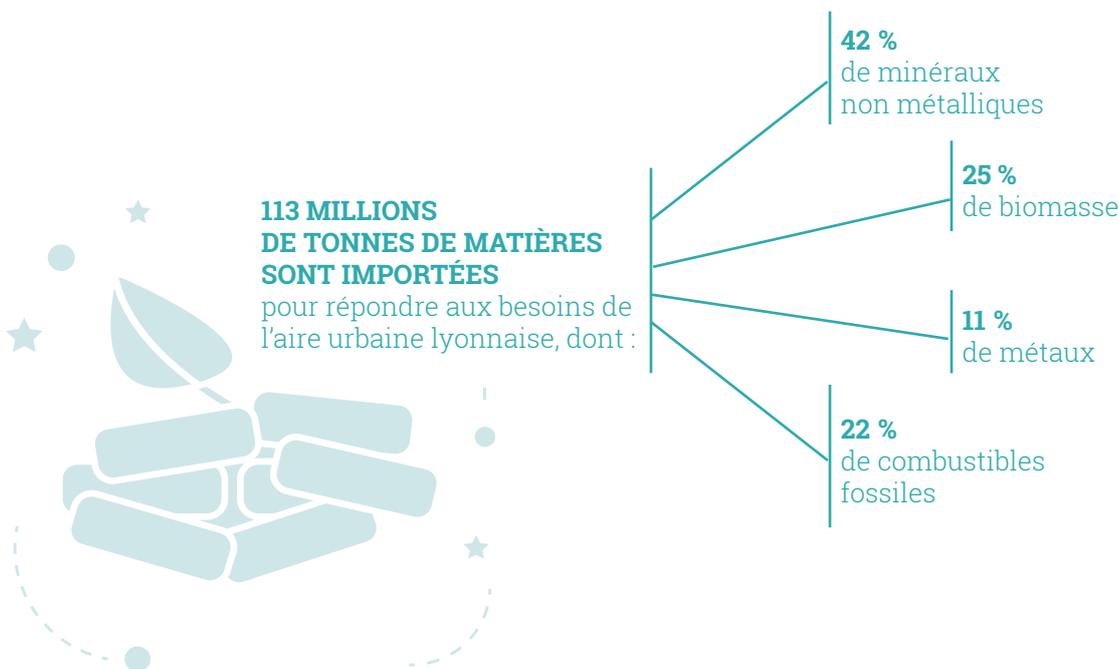
S'engager vers une économie responsable

La transition vers une économie responsable consiste à passer d'une économie comme finalité de l'attractivité du territoire à une économie comme levier de transformation du territoire métropolitain, en réponse aux enjeux de transitions écologique et énergétique, de rééquilibrage territorial, de nouvelles formes d'économie distributrice, pour un développement équilibré et inclusif.

En réduisant fortement l'impact environnemental de l'industrie, la transition doit contribuer à stopper quarante années d'érosion du socle productif et à retrouver une maîtrise localisée des chaînes de production stratégiques au service d'une économie plus sobre, pourvoyeuse d'emplois, correctrice des inégalités sociales et plus résiliente.

Les principaux défis à relever

- Alors que la crise sanitaire et économique a fragilisé nombre d'entreprises du territoire, le défi des prochaines années sera d'**accompagner l'évolution de l'économie locale vers une prise en compte de l'économie circulaire, de l'inclusion et de la préservation de l'environnement, tout en s'assurant de la création d'emplois de proximité et de leur maintien sur le territoire.**
- Les défis environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux impliquent un **soutien actif à la recherche**, qu'elle soit universitaire ou privée.





La Métropole s'engage pour transformer l'économie de son territoire

L'action de la Métropole vise, autour de grands marqueurs, à accompagner la transformation du tissu économique et soutenir des projets qui ont du sens et un impact sur l'environnement, le social et les coopérations :

- **Accélérer la transformation de l'économie** vers des modèles intégrant la transition écologique et la justice sociale, en développant une méthode de transformation économique soutenable, en concertation avec les acteurs. En ce sens, la Métropole a lancé un manifeste pour une industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement, avec déjà plus de 150 signataires ;
- **Soutenir l'économie de proximité**, avec 2,5 millions d'euros de la PPI dédiés à l'implantation et au soutien de commerces des centre-bourgs ;
- **Accompagner la baisse de l'empreinte carbone**, notamment pour la Vallée de la Chimie qui compte pour un quart des émissions du territoire ;
- **Relocaliser la production industrielle** avec le projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » ;
- **Soutenir la sobriété et la circularité de l'économie** : retour à la terre des déchets organiques, augmentation du recyclage, réduction des déchets à la source, soutien aux projets low-tech, c'est-à-dire technologiquement sobres ;
- **Faire des déchets des ressources** en améliorant la collecte, le tri, les consignes, le recyclage et le traitement des déchets, à travers la sensibilisation, la transparence et l'information des usagers.



220 millions d'euros
pour le développement économique responsable

145 millions d'euros
pour le cycle des déchets

Objectifs chiffrés du plan de mandat

- 2 nouveaux pôles pour l'entrepreneuriat
- 74 millions d'euros pour les campus universitaires
- 2,5 millions d'euros pour soutenir le commerce de proximité
- Réduction de 25 % la production de déchets ménagers et division par deux du nombre de déchets incinérés entre 2019 et 2030
- Installation d'une borne à compost pour 550 habitants dans les zones urbaines de la Métropole d'ici à 2026, pour optimiser le tri des déchets alimentaires



La Métropole en actionS

PUBLICATION DU MANIFESTE POUR UNE INDUSTRIE QUI SE TRANSFORME ET S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Près de 120 acteurs se sont engagés durablement pour l'industrie de demain et ont rejoint le collectif local.



La Métropole de Lyon et les entreprises industrielles signataires du manifeste prennent cinq engagements forts en faveur de l'environnement et de la transformation de l'industrie :

- Accueillir les activités industrielles sur le territoire de la Métropole ;
- Identifier et réduire les risques industriels ;
- Agir pour la réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'industrie ;
- Créer des emplois et informer les habitants des opportunités dans l'industrie ;
- Coopérer entre acteurs industriels et territoires.

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

La Métropole de Lyon lance régulièrement des appels à projets thématiques « Transition écologique des entreprises » pour les accompagner financièrement dans leurs initiatives et pratiques plus responsables.



Avec le premier appel « Mobilité des biens et logistique », ouvert le 21 mars 2022, elle propose de cofinancer les projets des TPE et PME qui s'inscrivent dans une dynamique de transition de leur logistique. Avec cet appel à projets et son enveloppe globale de 400 000 €, elle souhaite lever les freins financiers rencontrés par les entreprises du territoire. Les dossiers seront instruits courant juin 2022 et les projets sélectionnés en novembre 2022.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA STATION HYDROGÈNE HYPULSION À VÉNISSIEUX

Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir une mobilité vertueuse, HYmpulsion a décidé d'implanter une station hydrogène à Vénissieux. Serfim, dont le siège est basé dans la commune, a proposé de mettre à disposition une partie de son foncier, pour que puisse y être installée une nouvelle station hydrogène publique, à destination de tous les usagers.

HYmpulsion et l'ensemble des partenaires ont organisé la pose de la première pierre de cette station hydrogène à Vénissieux le 25 mars 2022. Il s'agit du premier jalon des nouvelles stations hydrogène qui verront le jour en 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du projet « Zero Emission Valley ». L'inauguration de la station hydrogène de Vénissieux est prévue pour octobre 2022.



Passer à une mobilité durable

Tension sur le foncier, coût des carburants, hypermobilité : l'aménagement du territoire des dernières décennies a créé une dépendance envers l'automobile individuelle. Une situation problématique au regard des impératifs de transition écologique (qualité de l'air, émissions de carbone), mais aussi du point de vue de la justice sociale face à des chocs à venir, comme en a témoigné la contestation des Gilets jaunes face à l'augmentation des prix du carburant.

La Métropole de Lyon entend ainsi accompagner la transition des mobilités pour se déplacer mieux tout en améliorant la qualité de l'air, l'environnement sonore et l'occupation de l'espace urbain, en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux.

L'enjeu est ainsi de déployer des alternatives réalistes et d'accompagner les changements de modes de vie. Les actions concrètes sont la sobriété (ou maîtrise de la demande), l'utilisation de modes de transport actifs et peu carbonés (vélo, marche), le développement des transports en commun, la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.

Les principaux défis à relever

La transition écologique ne peut se faire sans une action forte sur la **décarbonation de la mobilité** : le transport routier comptait en 2015 pour 29 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

64 %
c'est la part du
TRAFIC ROUTIER
dans le total des émissions
de dioxyde d'azote en
Auvergne Rhône-Alpes (ATMO).
Ces émissions ont tout de même
diminué en 15 ans (-46 %)

200 000 LIVRAISONS
c'est le nombre
estimé par semaine
sur le territoire

6 250 000 VOITURES
entrent chaque jour
dans la Métropole depuis
les territoires voisins



Préparer la décarbonation des modes de mobilité contribue aussi à la résilience du territoire, face à des chocs ou stress qui peuvent affecter les habitants dans leur mobilité au quotidien :

- **Hausse du prix du baril**, que nous constatons déjà, qui rendent encore plus vulnérables les habitants dépendants de la voiture individuelle ;
- **Rupture d'accès à des besoins fondamentaux** : en cas de crise, un territoire résilient doit être en capacité d'assurer un accès minimum de ses habitants à des besoins vitaux (se nourrir, se soigner, aider ses proches) et permettre au maximum l'accès aux besoins essentiels (se cultiver, sociabiliser, etc.). L'enjeu est d'autant plus prégnant pour les habitants vivant en secteur périurbain ou en zone rurale ;
- **Risques pour la santé** : l'émission de polluants (NO₂, particules fines) par les voitures thermiques est responsable de problèmes de santé chroniques (voir section « Cadre de vie favorable à la santé »).



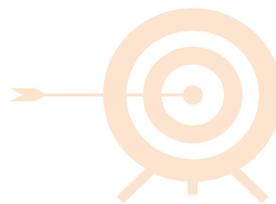
La Métropole s'engage pour développer des alternatives concrètes à la voiture individuelle

Si la Métropole a agi depuis plusieurs années pour diversifier les alternatives à la voiture individuelle (lignes de métro, six lignes de tramway, service Vélo'v, covoiturage, parkings relais), **un cap sera franchi au cours du mandat :**

- **Le montant des investissements accordés aux déplacements et à la mobilité a augmenté de 12 %**, dont un peu plus de la moitié sera dédié aux infrastructures des mobilités actives (vélo, marche);
- **Des enjeux priorités** : apaiser la ville pour renforcer la place des modes actifs (piétonisation de certaines rues et des abords des écoles) ; des alternatives en transport en commun (déploiement de la Zone à Faibles Émissions, accès aux transports en commun amélioré) ; le doublement des pistes cyclables et la création d'un réseau express vélo entre les communes (Voies lyonnaises) ; l'augmentation des transports en commun (fréquence et nouvelles lignes);
- **Le déploiement d'alternatives réalistes et l'accompagnement des changements de modes de vie** en s'appuyant sur la sobriété (ou maîtrise de la demande), l'utilisation de modes de transport peu carbonés (vélo, marche), la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.



580 millions d'euros
d'investissements pour les déplacements
et la mobilité



Objectifs chiffrés du plan de mandat

- 700 km d'aménagements cyclables et 200 à 250 km de voies express vélo d'ici la fin du mandat
- Prêt de 10 000 vélos reconditionnés aux étudiants (Free Vélo'v)
- 15 000 places de stationnement vélo sécurisées (2 000 en début de mandat), et 120 000 places sur arceaux (40 000 en début de mandat)
- + 300 % de cyclistes en 2026 par rapport à 2019



La Métropole en actionS



AMÉNAGEMENT DES PREMIERS TRONÇONS DE LA VOIE LYONNAISE N°1

Les Voies lyonnaises sont les futures pistes cyclables sécurisées, performantes et confortables qui constitueront un réseau long de 250 km à l'échelle du territoire métropolitain en 2026. Ce « réseau express vélo » doit permettre d'atteindre l'objectif de triplement des déplacements cyclables d'ici la fin du mandat en offrant des pistes séparées et continues desservant tout le territoire.

À terme, la quasi-totalité des habitants et des emplois de la Métropole devra se trouver à moins de 10 minutes d'une Voie lyonnaise. Ce réseau doit faciliter l'usage du vélo pour les déplacements pendulaires de longue et moyenne distances et pour les trajets quotidiens ou occasionnels, et amener vers la mobilité cyclable des publics encore réticents. À l'instar d'un réseau de transport en commun, ce réseau cyclable sera organisé en 12 lignes, aménagées en grande partie d'ici 2026. En 2022, l'aménagement de la Voie lyonnaise n°1 reliant Vaulx-en-Verin à Saint-Fons a commencé sur les quais de la rive gauche du Rhône. Les travaux des Voies lyonnaises n°2 (Cailloux-sur-Fontaines – Mions), n°3 (Quincieux – Givors) et n°12 (Couzon-aux-Monts-d'Or – Albiigny-sur-Saône) sont également amorcés.



À la fin de l'année, **LES 19 000 VÉHICULES PARTICULIERS LES PLUS POLLUANTS** de la Métropole seront interdits dans le périmètre de la ZFE, en plus des véhicules utilitaires légers et des poids lourds déjà concernés

NOUVELLES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE IZIVIA



La Métropole de Lyon s'est associée au groupement IZIVIA et Demeter afin de déployer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques permettant à chaque commune de la Métropole d'en être dotée. À la mi-2022, IZIVIA a implanté 500 points de recharge sur les 750 prévus, ce qui représente au total 200 stations de charge à installer sur les espaces publics de la Métropole.

Le réseau offre quatre vitesses de charge différentes selon les zones d'implantations et l'usage, résidentiel ou occasionnel. L'objectif est de disposer à terme d'un point de charge tous les 500 m à Lyon et Villeurbanne, et tous les 2 km maximum en zone périphérique.



Au 7 juillet 2022, **1 855 COVOITUREURS** mis en relation via le site EnCovoit'GrandLyon



13 VILLES À 30KM/H dans la Métropole d'ici la fin de l'année

Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes

La Métropole de Lyon intervient et investit pour la prévention et la lutte contre la pauvreté multiforme. Cette stratégie, à la croisée des compétences de l'État et de la Métropole, permet d'intervenir auprès des publics les plus fragiles, en décloisonnant les dispositifs et en renforçant les coopérations entre les acteurs du territoire pour répondre aux situations les plus complexes, mêlant enjeux d'hébergement, insertion, santé, ou encore violences.

Les principaux défis à relever

Comme toute grande agglomération, **notre territoire concentre des situations de pauvreté et de vulnérabilité préoccupantes** :

- Le taux de pauvreté de la Métropole est estimé à 15,7 % en 2017 – contre 14 % à l'échelle nationale –, soit près de 200 000 habitants ;
- Les plus jeunes sont particulièrement touchés : 22 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, sans compter les difficultés économiques et psychologiques des étudiants suite aux multiples confinements ;
- La question de la prise en charge des personnes âgées se pose de manière encore plus prégnante depuis le début de la crise sanitaire. Les confinements successifs ont exposé à quel point leur isolement peut être dramatique.

Or, **les plus fragiles seront potentiellement les plus exposés aux chocs et stress à venir**. Déjà aujourd'hui, 15 % des Grand Lyonnais ne mangent pas à leur faim et cette situation s'est détériorée avec la crise sanitaire, comme en témoigne la demande croissante en matière d'aide alimentaire, en particulier chez les jeunes.



42 000 PERSONNES
bénéficient du RSA,
avec une forte hausse
durant la crise sanitaire

10 845 ENFANTS
suivis par l'Aide Sociale
à l'Enfance (ASE) en 2019

18 500 PERSONNES ET +
seraient dans une situation
de sans-abrisme ou sans
domicile sur le territoire

1 587 MINEURS
non accompagnés
recensés en 2019

La Métropole s'engage pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales

Par ses compétences sociales, la Métropole de Lyon dispose de leviers importants pour lutter contre la pauvreté et réduire toutes les formes de vulnérabilités sociales :

- **Accompagner les situations individuelles** : depuis 2015, la Métropole de Lyon intervient à toutes les étapes de la vie de ses habitants, à travers ses politiques sociales et médico-sociales réglementaires³. Ces interventions prennent la forme d'un soutien aux acteurs de terrain, par exemple par l'attribution de subventions aux acteurs de l'aide alimentaire, ou d'accompagnements individualisés au sein des Maisons de la Métropole de Lyon, qui permettent de faire le point sur la situation de la personne, ses besoins et ses difficultés. La Métropole a ainsi voté l'augmentation de 15 % des dépenses d'accompagnement et le nouveau plan métropolitain d'insertion et d'emploi.
- **Assurer un « filet minimum de sécurité »** : en plus des actions réglementaires, la Métropole s'engage dans ce mandat sur des actions complémentaires garantissant ainsi un « filet minimum de sécurité » aux personnes les plus vulnérables :
 - Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ);
 - Fonds d'urgence pour les impayés de loyer et de charges de copropriété;
 - Aide aux étudiants de façon globale (offre de logements sociaux avec 525 places à créer par an, prêt de 10 000 vélos reconditionnés, aide alimentaire);
 - Revalorisation du niveau d'aide accordé aux personnes en perte d'autonomie notamment à travers une augmentation de la part de financement de la Métropole aux structures d'aide à domicile et aux Ehpad.
- **Accélérer les plans dédiés et les dispositifs novateurs** :
 - Extension prévue sur de nouveaux territoires du dispositif « Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée », actuellement expérimenté à Villeurbanne. L'enjeu est de transformer des territoires à fort taux de chômage en territoires de plein emploi, en testant l'embauche de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'État et les collectivités;
 - Plan pauvreté, qui cible les publics vulnérables (jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance, familles et enfants vivant à la rue), pour qui les dispositifs de droit commun restent insuffisants pour sortir durablement de la pauvreté;
 - Valorisation des métiers du *prendre soin*, à travers, par exemple, le parcours Ehpad, porté par la structure Unis vers l'Emploi, qui permet à des personnes très éloignées de l'emploi de pouvoir se former au travail du *prendre soin* tout en travaillant dans les établissements via l'intérim, avant de pouvoir avoir un CDI;
 - Appui à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), pour développer l'offre d'insertion par l'entreprise, et notamment des dispositifs comme le programme « FAIRE » qui met en lien des personnes très éloignées de l'emploi avec des entreprises autour d'un CV centré sur les compétences;
 - Ou encore la mise en œuvre accélérée du « Logement d'abord » visant à rendre la ville hospitalière aux personnes les plus précaires.

PPI

2021-2026

60 millions d'euros

dédiés à la santé, l'autonomie, la protection de l'enfance et de la famille

Objectif chiffré du plan de mandat

- 5 000 jeunes accompagnés dans le cadre du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) d'ici 2026 (PMIe 2022-2026)

³Naissance (PMI), enfance (Protection de l'enfance, incluant l'IDEF), éducation (gestion des collèges), jeunesse (vie étudiante), Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement social et professionnel des personnes éloignées de l'emploi, gestion du handicap (AAH et accueil en établissement), ou encore vieillissement (maintien à domicile, APA)

La Métropole en actionS

MISE EN ŒUVRE DU REVENU SOLIDARITÉ JEUNES (RSJ)



En mai 2022, un an après son lancement, le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) a pu bénéficier à 1 000 jeunes. Une première évaluation a déjà rendu ses premières conclusions :



118 JEUNES ont eu un parcours dans le cadre de la protection de l'enfance et **246** ont été bénéficiaires de la Garantie jeunes



343 JEUNES viennent de quartier Politique de la ville soit 36 %



90 % ont un **NIVEAU BAC ET INFRA**



60 % sont **DÉTACHÉS FISCALEMENT** de leurs parents



20 % sont **SANS DOMICILE FIXE** ou en foyer



38 % DE SORTIES DU RSJ le sont pour emploi ou formation, 15 % du fait de l'accès à d'autres droits et 23 % n'ont pas renouvelé leur demande

Sur les 101 jeunes ayant au moins trois mois de RSJ qui ont répondu à l'enquête en ligne dans le cadre de son évaluation :

- 97 % estiment que le RSJ leur a permis de surmonter leurs difficultés financières ;
- 94 % estiment que l'accompagnement était adapté à leurs besoins, et 82 % qu'il leur a permis d'avoir une meilleure vision de leur projet professionnel ;
- 90 % estiment que leur situation s'est améliorée depuis leur entrée dans le RSJ.



1^{ER} BILAN DES ACTIONS FINANCÉES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole de Lyon a repris la gestion du Fonds social européen sur son territoire. La clôture de la programmation actuelle a permis de réaliser un premier bilan des actions déployées grâce aux cofinancements européens.

AINSI, ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2017 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021,



20 170 PERSONNES ont été accompagnées vers l'emploi



avec une répartition **60/40 ENTRE FEMMES ET HOMMES**



Parmi eux, **16 %** avaient - **DE 25 ANS** **26 % + DE 45 ANS.**



Ces parcours ont permis à **47 % DES PARTICIPANTS** d'accéder à un emploi ou à une formation, dont **25 %** vers un emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI).

LE PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

Depuis 2015, la Métropole de Lyon élabore un Projet Métropolitain des Solidarités, sur une période quinquennale, dont les objectifs sont :

- Fixer les axes et orientations des politiques de solidarités ;
- Définir les chantiers prioritaires à mener sur son territoire ;
- Établir le cadre de coopération entre les différents acteurs du champ de l'action sociale et médico-sociale.

Pour définir le Projet Métropolitain des Solidarités 2023-2028, une démarche de co-construction s'est engagée en 2022 avec les agents de la Métropole, les partenaires et les personnes concernées par les politiques de solidarité à travers des espaces de travail et de dialogue dédiés.

Ont été organisés dans ce cadre :

- Un séminaire socle commun avec les élus métropolitains, un séminaire interne élargi dédié aux chantiers phares en lien avec les axes thématiques et les modes de faire, un séminaire partenarial pour partager les enjeux et définir le rôle de la Métropole ;
- Le PMS Tour, soit cinq ateliers territorialisés pour déterminer les futurs axes du Projet, réunissant agents métropolitains et partenaires autour de thématiques clés : violences faites aux femmes, santé mentale, fracture numérique, logement, isolement des seniors ;
- Quatre temps de recueil de la parole des habitants.

Pour associer les bénéficiaires des politiques de solidarité, un comité de participation des usagers, le Groupe d'évaluation et de participation pour l'insertion (Gepi), a été mis en place.

Ses objectifs sont :

- Recueillir des propositions autour de la solidarité et de l'inclusion dans le cadre du futur PMS ;
- Valoriser le savoir d'expérience, à partir des paroles d'usagers ;
- Renforcer l'implication des personnes concernées dans l'élaboration et la conduite des politiques de solidarité.

Le Gepi souhaite particulièrement travailler sur les questions liées au logement et à l'accès aux droits.

« RENCONTRES-HÔTELS »

Ces « Rencontres-Hôtels » organisées par l'équipe pluridisciplinaire « Grande Précarité » (travailleurs sociaux et médico-sociaux) et les Maisons de la Métropole de Lyon ont pour objectif d'aller à la rencontre de familles avec enfants mises à l'abri dans le cadre des nuitées d'hôtel par la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (DPPE).

À travers ces actions, les professionnels contribuent à rompre l'isolement et favorisent le développement psychomoteur des enfants. Cette initiative est également menée en partenariat avec les Centres sociaux et plusieurs Lieux d'Accueil Enfants Parents : la présence d'un professionnel de ces structures permet un meilleur repérage par les familles qui souhaitent poursuivre les activités si souhaité. Un « guide ressource » et d'autres partages d'informations en direction des familles ont été développés.





MARAUDES MIXTES

Les référents Maraudes mixtes ont pour mission d'évaluer la situation des personnes, afin d'identifier leurs problématiques et de lutter contre le non-recours aux droits. Dans ce cadre, ils proposent leur intervention aux personnes rencontrées, les informent et facilitent leur accès aux droits et aux soins. Elles les orientent vers les différents dispositifs existants en fonction des besoins exprimés.

Cet « aller vers » permet une accroche humaine et sociale directe à l'égard d'un public éloigné de l'institution. Grâce à la reconnaissance et à l'identification de leurs postes et de leurs missions par les partenaires, leur intervention auprès des personnes est facilitée. De plus, elles participent de manière régulière à diverses instances de coordination, ce qui permet une reconnaissance de la Métropole comme acteur opérationnel et le développement de partenariats.



Ces interventions permettent également d'assurer une veille juridique (droits des étrangers, droits d'asile) et de mieux cerner les difficultés récurrentes, en lien avec les partenaires.



PROJET « COCON » DE LAHSO : ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTALITÉS

L'association LAHSo (Association de l'Hôtel Social) a mis en place depuis 2021 une action de soutien et d'accompagnement aux parentalités, le projet COCON. Le projet rassemble le CHRS La Charade, CHRS Bell'Aub', le Point Accueil, la crèche Prévert et l'équipe pluridisciplinaire. Cette équipe est composée d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux, d'éducateurs de jeunes enfants, d'une psychomotricienne et d'une animatrice.

Plusieurs activités sont proposées dans des lieux dédiés : accueil enfants-parents, groupes de parole mensuels entre parents, ateliers de psychomotricité pour les enfants et mise à disposition d'un hébergement les week-ends pour favoriser le droit de garde des parents. Toutes ces actions permettent de développer les liens familiaux et de rompre avec l'isolement, tout en favorisant la mixité sociale dans des espaces bienveillants.



RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ALLER-VERS SOCIAL DE LA CROIX-ROUGE PAR DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Pour renforcer les actions d'accès aux droits et d'accompagnement social auprès des personnes en situation de grande précarité de la Croix-Rouge, la Métropole de Lyon soutient à travers la Stratégie Pauvreté le déploiement de permanences d'accès aux droits et de conseil administratif.

Lors des interventions sur squats ou des maraudes partenariales, des travailleurs sociaux, interprètes et bénévoles interviennent sur signalement de partenaires et à la demande directe des personnes, pour répondre aux demandes de conseil juridique.



Construire un cadre de vie favorable à la santé

La question des liens entre santé et environnement se pose avec de plus en plus d'acuité. Les préoccupations sanitaires liées à l'environnement s'accroissent ces dernières années face à la constante augmentation des maladies dites chroniques, majoritaires aujourd'hui dans les causes de morbidité. Par ses compétences élargies, la Métropole de Lyon, en agissant sur la qualité des cadres de vie et les inégalités sociales, devient un acteur incontournable d'une approche préventive de la santé.

Les principaux défis à relever

Ces dernières années, d'importantes évolutions ont eu lieu en matière de santé, diminuant fortement les décès par les maladies infectieuses. Cependant, les maladies chroniques sont en constante augmentation, faisant prendre conscience de la diversité des **déterminants de santé** : environnement, alimentation, situation socio-économique, accès à l'emploi, aux soins, à la prévention, parcours de vie, ou traumatismes. Ces déterminants sont étroitement liés aux situations de vulnérabilité.

La juxtaposition de ces éléments montre que **des inégalités sanitaires, sociales et en matière d'exposition aux risques** persistent sur notre territoire et sont corrélées à :

- **Une exposition aux nuisances environnementales grandissante** : comme dans de nombreux territoires urbains, les habitants métropolitains sont soumis à diverses pollutions chimiques (air, eaux, sols), physiques (lumineuse, sonore, électromagnétique), dont les niveaux d'exposition sont inégalement répartis ;
- **Un territoire fortement exposé aux risques naturels** (inondations, mouvement de terrain, etc.) et technologiques (industriels, nucléaires, etc.), qui pourraient menacer les populations, les équipements et les ouvrages d'art ;
- **Un accroissement des inégalités sociales et territoriales de santé** : les différences de niveaux d'exposition, qui varient en fonction du cadre de vie, de l'activité professionnelle et des facteurs individuels (sexe, âge, niveau socio-économique) créent des situations individuelles très diverses et territorialement marquées. Cela implique une évolution des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables, et notamment des personnes âgées (maladies chroniques, marginalisation sociale, etc.) ou des populations en migration (meilleur accès aux soins) ;
- **Une vigilance accrue face aux nouvelles vulnérabilités de santé** : la pandémie de Covid-19 a permis de mettre en lumière le concept « One Health », qui vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux de santé. Les territoires sont ainsi invités à repenser leurs modalités d'actions pour développer leur expertise et protéger de façon adéquate, notamment afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et l'émergence de zoonoses.

ENTRE 48 000 ET 100 000 PERSONNES/AN meurent prématurément en France du fait de la pollution de l'air

66 % DES HABITANTS de la Métropole vivent dans des zones de co-exposition à la pollution de l'air et au bruit

+ DE 7 000 LOGEMENTS concernés par la sécurisation face aux risques industriels

5 % C'EST LA HAUSSE MOYENNE entre 2009 et 2015 des ménages allocataires de la Complémentaire santé solidaire (ex-CMU-C)

DE 1 À 10 % DES HABITANTS de la Métropole sous traitement anti-diabétique selon les quartiers, avec une forte corrélation avec le revenu médian

La Métropole s'engage pour prendre soin de ses habitants

Au-delà de ses missions structurelles et de ses stratégies thématiques (santé environnementale, science de la vie...), la Métropole de Lyon se positionne comme garante de l'intégrité d'un environnement favorable à la santé de ses habitants.

- **Construire une Métropole respirable, tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants :** la Métropole entend intégrer les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics, élargir la Zone à Faibles Émissions pour diminuer la pollution de l'air, encourager le remplacement des systèmes de chauffage au bois peu performants (principaux émetteurs de particules fines) grâce à la prime air bois, ou encore modifier le PLU-H pour répondre aux défis environnementaux et sociaux ;
- **Réduire les nuisances environnementales dans l'habitat :** les problèmes graves de santé et de sécurité dont la cause est directement liée à l'habitat sont nombreux (intoxications et maladies des voies respiratoires, saturnisme, inconfort en cas de fortes chaleurs) et peuvent avoir de lourdes conséquences. Ainsi, la Métropole investit sur la question de la santé et du logement en direction de la rénovation du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- **Agir sur les déterminants sociaux de santé :** on observe de plus en plus l'augmentation de pathologies (obésité, diabète, maladies respiratoires, etc.) associées à des excès de différentes natures : aliments ultra-transformés, hyper stress professionnel, pression sociale... Pour y faire face, la Métropole va agir à travers l'axe « justice alimentaire » du PATLy, qui cible les déterminants sociaux de la précarité alimentaire et de l'achat d'aliments ultra-transformés, ou encore par la promotion du sport pour tous.

Objectifs chiffrés du plan de mandat

- Zéro population exposée à la valeur limite NOx (NO et NO2) d'ici 2020
- Moins 47 % des émissions de PM10 d'ici 2030



MODIFICATION N°3 PLU-H ENQUÊTE PUBLIQUE



L'ambitieuse procédure de modification n°3 du PLU-H, initiée en 2020, et qui concerne l'ensemble du territoire de la Métropole, avec près de 1 200 points d'évolution, est entrée dans un sprint final en vue de son approbation programmée en novembre 2022.

Cette procédure est la première évolution d'ampleur du document PLU-H approuvé en 2019. Elle porte notamment sur les trois défis suivants : le défi environnemental pour renforcer la place de la nature en ville, apaiser les mobilités et protéger les ressources, le défi de la solidarité pour maintenir un haut niveau de production de logement, avec une mixité sociale et une amélioration du parc existant, et le défi économique avec le maintien et le renfort d'une économie diversifiée, un développement commercial plus équilibré et un renforcement des filières agricoles, de la production à la distribution en passant par la transformation.

Le premier semestre 2022 a été largement consacré à l'enquête publique, du 28 février au 5 avril. La commission d'enquête a recueilli près de 2 100 observations et a rendu son rapport et ses conclusions le 29 juin dernier. La Commission a rendu un avis favorable, assorti de trois réserves et 32 recommandations (12 d'ordre général et 20 sur des points territoriaux). Après les dernières adaptations, la modification 3 du PLU-H sera approuvée en fin d'année. L'objectif est d'accélérer la transition écologique et la préservation de l'environnement dans les prochains projets immobiliers.

RISQUE NUCLÉAIRE

La Métropole de Lyon rejoint la dynamique des collectivités engagées dans la surveillance du risque nucléaire. En partenariat avec le laboratoire de la CRIIRAD, deux balises de détection de la radioactivité vont être installées sur le territoire. Positionnées stratégiquement au Sud et au Nord de l'agglomération lyonnaise, ces dispositifs permettront de disposer en temps réel de la situation radiologique. Le réseau indépendant de la CRIIRAD constitue un point de surveillance privilégié, permettant une alerte rapide par rapport aux installations nucléaires situées dans la Vallée du Rhône, et notamment des centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey (01) et de Saint-Alban (38). De plus, ce partenariat permet à La Métropole de bénéficier de l'expertise de la CRIIRAD.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

En territoire, les professionnels de PMI se rendent dans les squats et bidonvilles avec les partenaires. Ils rencontrent les familles avec enfants et les femmes enceintes, évaluent les actions préventives de santé possibles en lien avec leurs conditions de vie et proposent des prises en charge en Maison de la Métropole de Lyon (MDM) ou CPEF : permanences pesée et consultations de puériculture, consultations médicales (enfants de 0 à 6 ans sur la partie préventive, pas de soins curatifs, accompagnement sur le handicap, femmes enceintes/liens avec la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et les maternités, jeunes contraception/IVG).

Ils proposent également des orientations santé (les PASS dont la PASS périnatale, Médecins du monde, maternités, professionnels santé hospitaliers) et des orientations vers les associations.

Par ailleurs, l'infirmière grande précarité assure une fonction ressource sur l'ensemble de la Métropole auprès des professionnels de PMI et des partenaires, contribuant à une fluidification des parcours santé. Elle assure aussi le volet santé de la permanence primo arrivants de Lyon 2 et la permanence santé des enfants et accompagne certaines MDM sur des visites de squats et bidonvilles. La sage-femme grande précarité assure un mi-temps à la PASS périnatale de l'Hôpital Edouard Herriot, pour les premières consultations de grossesse.



2020-2023 : LA ZFE-M POUR LES POIDS LOURDS ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS NON CLASSÉS ET CRIT'AIR 5, 4, 3



Au 1^{er} janvier 2020, la ZFE-m de la Métropole de Lyon est devenue opérationnelle. Elle s'adresse aux poids lourds et utilitaires légers non classés, et portant des vignettes Crit'Air 5, 4, puis Crit'Air 3 au 1/01/2021. Cette ZFE-m a fait l'objet d'études préalables, de consultations et d'une étude réglementaire.

Elle est accompagnée d'un ensemble d'actions facilitant sa mise en œuvre, comme des aides financières pour le renouvellement des flottes vers des véhicules très performants. Pour prendre en compte les difficultés de certaines typologies d'acteurs, est également prévu par exemple un corpus de dérogations temporaires ou permanentes.

Les objectifs attendus étaient :

- Une réduction de 51 % des émissions de NOx entre 2015 et le scénario ZFE 2021 ;
- Une diminution 20 % des émissions de PM10 entre 2015 et le scénario ZFE 2021 ;
- Un objectif de 7 700 personnes exposées au-delà de la valeur réglementaire en oxydes d'azote au lieu des 16 000 personnes en 2021.

Le suivi de la ZFE est constitué d'une partie qualitative et d'une partie quantitative regroupant une série d'indicateurs, dont un suivi des véhicules circulant et un contrôle de la qualité de l'air. La période 2020-2021 ayant subi d'importantes variations du volume et de la structure du trafic, du fait des différents confinements et couvre-feux, elle ne peut être considérée comme significative. À ce jour, les conclusions du rapport de suivi de la ZFE pour les poids lourds et véhicules utilitaires légers ne sont pas encore disponibles.

2021 – 2026 : extension de la ZFE aux véhicules particuliers et aux véhicules Crit'Air 2. Courant de l'année 2020, de nouvelles études de préfiguration de l'extension de la ZFE-m ont été conduites pour poursuivre l'effort de transition énergétique du parc roulant et de l'évolution des modes de déplacement.

Ces évolutions s'inscrivent dans les objectifs du mandat (sortie du diesel, respect des valeurs limites réglementaires en oxydes d'azote), et dans les obligations faites à la Métropole de Lyon de mettre en œuvre une ZFE-m restreignant a minima la circulation des véhicules Crit'Air 5 en 2023, Crit'Air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025.

ACCÉLÉRATION DU DISPOSITIF PRIME AIR BOIS POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES FINES

L'hiver, le chauffage bois est responsable de près de 2/3 des émissions de particules fines. En lien avec l'Ademe, la Métropole a mis en place dès 2018 la prime air bois, qui permet d'accompagner les propriétaires désireux de remplacer leurs appareils de chauffage peu performants.

À l'automne 2021, le Conseil de la Métropole a voté une augmentation des aides pour les particuliers : de 500 à 1 000 €, et de 1 000 à 3 000 € pour les ménages modestes. Au cours de l'année 2022, le nombre de demandes a doublé, atteignant pour le seul premier semestre 500. Au total, la Métropole a déjà accompagné plus de 2 000 ménages, permettant de réduire les émissions de particules fines (PM10) de 32 t depuis 2018.

Une boîte à outils dédiés à la dynamique de résilience territoriale

Par son action en faveur de la transition, la Métropole de Lyon contribue à la résilience du territoire. Mais face à une crise, les seuls moyens de la puissance publique peuvent s'avérer insuffisants. Aussi, la Métropole de Lyon entend accompagner les initiatives pour amplifier la dynamique locale de résilience, tisser des liens de solidarité et créer des passerelles entre les différentes forces vives du territoire. Depuis 2020, plusieurs outils de la Métropole de Lyon ont été réorientés pour accompagner les services métropolitains, les communes et les acteurs du territoire dans leur démarche de résilience :

ANTICIPER	OBSERVER	OUTILLER	SOUTENIR LE TERRITOIRE	METTRE EN LIEN	COOPÉRER
<p>La prospective (Millénaire 3)</p> <p>Elle nourrit la décision publique en s'appuyant sur une vision à long terme pour préparer et faciliter les changements souhaités.</p>	<p>Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience</p> <p>Il apporte des connaissances sur les caractéristiques du territoire et les tendances à long terme, pour éclairer les acteurs publics sur la transition et la résilience.</p>	<p>Club Transitions et Résilience</p> <p>Il offre une ingénierie de partage d'expériences pour les élus et techniciens des 59 communes de la Métropole.</p>	<p>Plan d'Accompagnement Transition Résilience</p> <p>Il finance et accompagne les associations dans la mise en oeuvre de projets de transition et de résilience.</p>	<p>Veille et soutien des initiatives</p> <p>Elle fait émerger et soutient des collectifs citoyens qui concourent à la résilience du territoire, pour amplifier les dynamiques existantes.</p>	<p>Coopération territoriale</p> <p>Elle vise à travailler sur des projets concrets (alimentation, déchets...) en lien avec les territoires du bassin de vie.</p>
EN PRATIQUE	EN PRATIQUE	EN PRATIQUE	EN PRATIQUE	EN PRATIQUE	EN PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> Partage des études sur le site www.millenaire3.com Valorisation d'expériences et témoignage du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Production de synthèses Interprétation de données territoriales compilées 	<ul style="list-style-type: none"> Espace de mutualisation, de capitalisation et de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> 263 projets financés en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets Ressources dédiées Valorisation d'initiatives Valorisation d'expériences et témoignages du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de coopération avec les territoires voisins sur des projets ciblés

Anticiper : La prospective

Démarche de prospective-participative Eau futurE

La démarche de prospective participative « Eau futurE », financée en partie par l'Agence de l'eau, a pour objectif d'interroger les usages concrets d'un quotidien où l'eau sera encore plus rare. Elle s'appuie sur environ 80 animations sensibles (ateliers d'écriture, balades urbaines, ciné-débat, théâtre, etc.), des supports pédagogiques, un jeu en ligne, un défi Déclik x Eau futurE, ou encore des rencontres dans l'espace public. Chaque action explore les rapports des citoyens à l'eau et leur donne la parole sur les usages qu'ils imaginent désirables.

Avec cette méthode originale, la Métropole entend sensibiliser autrement le grand public sur les enjeux de préservation de la ressource en eau, notamment à travers la production collective de récits et de nouveaux imaginaires encourageant l'évolution des modes de vie. Environ 3 000 personnes ont participé à cette démarche, dont l'événement de clôture aura lieu le 3 décembre.





Dossiers problématisés et veille thématique sur la transition et la résilience

Depuis le début de l'année 2022, le service de Prospective des politiques publiques a produit notamment sept dossiers thématiques liés aux enjeux de fond de la transition et de la résilience :

- Résilience : quelles articulations entre acteurs publics et initiatives du territoire ?
- Vers une reconquête de la qualité de l'air : pourquoi, comment ?
- Gestion des déchets : décryptage d'un débat de société
- Veille M3 sur les thématiques de l'énergie, de la gestion de l'eau, des pratiques alimentaires et de la qualité de l'air.

Accompagnement interne sur l'évolution des modes de vie

Le service de Prospective des politiques publiques mène une réflexion de fond sur l'évolution des modes de vie, afin d'outiller les services et les élus métropolitains dans une bonne prise en compte de ce sujet. Pour ce faire, il a mené un travail de définition du sujet et de revue des pratiques des habitants sur des besoins ciblés (se déplacer, habiter, consommer, travailler, socialiser). Cette vue d'ensemble est complétée par un état des lieux interne sur la façon dont la Métropole mène des actions et politiques impulsant des changements de comportement et de modes de vie. Ce travail réalisé en 2022 dresse un socle de connaissances qui continuera d'être alimenté à travers de nouvelles ressources, en vue de faciliter un passage à l'échelle sur des politiques et actions ciblées.



Observer : L'Observatoire métropolitain des Transitions et de la Résilience

La refonte de l'Observatoire Métropolitain Transitions & Résilience (OMTeR), dont les contours ont été validés en 2021, prend forme. En 2022, deux des huit transitions qui forment le cadre d'observation renouvelé ont fait l'objet d'ateliers de réflexion visant à poser les bases de l'ossature de l'Observatoire, avec l'appui de la Direction de la Prospective de la Métropole. Un temps de réflexion collective a ainsi réuni plusieurs agents de la direction de l'environnement de la Métropole, les agents de l'Observatoire partenarial des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation et des chercheurs (Greniers d'abondance, Utopie) autour de la transition « Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive ». De même, autour de la transition « Passer à une mobilité durable », ont participé à l'atelier plusieurs agents de la direction de la mobilité à la Métropole, les agents de l'Observatoire des déplacements de l'agence et deux chercheurs de l'institut Negawatt. Ces ateliers ont notamment permis d'identifier les enjeux et indicateurs qui feront l'objet d'un suivi et d'une analyse dans le cadre de l'OMTeR. Ces travaux feront l'objet d'une publication de l'OMTeR d'ici fin 2022.



Outiller : Le Club Transitions et Résilience

Le Club Transitions & Résilience, outil d'ingénierie au bénéfice des communes, a organisé trois cycles de rencontres en 2022. Un premier cycle a porté sur la thématique de la végétalisation, traitée sous l'angle de la mobilisation de tous les acteurs. Une rencontre plénière a réuni, le 28 mars 2022, une soixantaine de participants, dont une douzaine d'élus, à la Maison de l'environnement.

Prolongeant cette rencontre, deux webinaires se sont tenus en ligne, et une visite sur la commune de Sathonay Camp est venue clore ce cycle de façon très concrète, en illustrant les multiples enjeux de la végétalisation sur le territoire de la végétalisation.

Les travaux du Club T&R se sont poursuivis en juin 2022 avec un cycle autour de la réduction des déchets dans les écoles et les crèches. Introduit par un webinaire visant à poser le cadre réglementaire sur ce sujet, il s'est poursuivi par une rencontre plénière le 13 juin 2022 permettant des échanges d'expériences entre communes, associations et monde éducatif. Deux visites dans une école et une crèche ont clos ce cycle.

Enfin, un troisième cycle sur la transition énergétique du territoire métropolitain s'est tenu à l'automne autour d'une rencontre, d'un webinaire et d'une visite. Le bilan annuel 2022 et l'élaboration de la programmation 2023 marquent également l'activité du Club T&R du second semestre 2022.



Soutenir : Le Plan d'Accompagnement Transition et Résilience

Dans le cadre de sa politique éducation à destination des collèges, la Métropole de Lyon a souhaité unifier et rassembler les actions autour de thématiques écocitoyennes fortes et engagées en faveur d'une société plus juste, équitable et durable. Dans cette perspective, une des premières évolutions du PATR a été l'intégration pour la cible « collégiens » au portail écocitoyen le 9 mai 2022. Ce portail à destination des enseignants des collèges et de la communauté éducative est ainsi structuré autour de quatre valeurs principales : égalité femmes/hommes et question de genre ; vivre ensemble sur le territoire ; citoyenneté mondiale et solidarité internationale, et transition & résilience (PATR). Un appel à projet dédié PATR est ainsi proposé de mai à septembre 2022 sur le portail. Les établissements intéressés déposent des actions co-construites avec les associations du territoire, en cohérence avec les priorités des politiques publiques portées par la collectivité.



Mettre en lien : l'accompagnement des collectifs citoyens

Dans la continuité du pré-diagnostic réalisé en 2021, de premières expérimentations territorialisées seront conduites au cours du dernier trimestre 2022 pour proposer et prototyper des solutions concrètes pour accompagner les collectifs citoyens locaux qui concourent à la transition écologique et aux changements de mode de vie. Par ailleurs, une collaboration avec l'association Anciela est en cours de finalisation pour favoriser l'émergence et le développement de collectifs de transition pour accélérer la transition écologique et solidaire sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

Trois objectifs généraux seront poursuivis par Anciela : Susciter l'émergence de collectifs citoyens de transition sur les communes de la Métropole de Lyon, en partant d'habitants et d'habitantes « noyaux » ; Accompagner la constitution, le développement et la consolidation de ces collectifs pour qu'ils constituent des espaces d'engagement et d'initiative pour les habitants d'un territoire et Valoriser ces collectifs de transition et les actions menées pour donner à d'autres personnes l'envie de se lancer.



Coopérer : coopérations interterritoriales

En 2022, des rencontres techniques et politiques se sont tenues avec plusieurs collectivités voisines, notamment avec les communautés de communes de la Côtière de l'Ain, Dombes-Saône-Vallée et de l'Ouest Lyonnais pour ouvrir le dialogue entre territoires et identifier les thématiques à travailler ensemble pour un intérêt réciproque. Parmi celles-ci, les sujets relatifs aux mobilités alternatives (covoiturage, continuité des itinéraires cyclables...), ou encore les actions concourant à la mise en œuvre du projet alimentaire du territoire lyonnais sont bien partagés. Des coopérations sont déjà bien actives avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère sur le développement du covoiturage (convention de partenariat signée en mars 2022) mais aussi avec la Métropole de Saint-Étienne avec le fonds d'amorçage industriel et des réflexions en cours sur la gestion des déchets.



Pour en savoir +

sur les enjeux liés aux huit axes de transition portés par la Métropole de Lyon, retrouvez ces dossiers sur www.millenaire3.com/tous-les-dossiers :

- **Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive**

- Alimentation : Comment transformer une métropole en territoire nourricier ?

- **Organiser une résilience des écosystèmes**

- Économie régénérative : quel chemin pour réconcilier activités humaines et cycles naturels ?

- **Atteindre une société bas-carbone**

- Cycle Veille M3 / Énergie : quels nouveaux modes de vie dans un monde plus sobre ?

- **Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement**

- Pouvoir d'habiter : se réapproprier la question du logement

- **S'engager vers une économie responsable**

- Commande Publique Responsable : un levier puissant de transition écologique et sociale

- **Passer à une mobilité durable**

- Mobilités : Quelle place dans la rue de demain ?

- **Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes**

- Chantier Égalité Femmes/Hommes

- **Construire un cadre de vie favorable à la santé**

- Nature en ville : comment et pourquoi répondre à cette demande croissante ?

[Millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)



PARTIE 2

Une Métropole exemplaire

Depuis de nombreuses années, la Métropole de Lyon incite et favorise les pratiques écoresponsables auprès de l'ensemble de ses agents et s'associe, dès que possible, aux initiatives exemplaires de ses partenaires et des autres acteurs du territoire.

Toutefois, les **changements de cap** initiés au niveau politique induisent **une évolution de la trajectoire de l'administration** pour accompagner et faire de « notre agglomération un territoire exemplaire en matière de transition écologique, de protection des plus fragiles et de réduction des inégalités territoriales ». Au-delà des changements dans les services (évolution de l'organisation des directions ou services, modifications des missions, des objectifs ou des pratiques professionnelles), les façons de faire doivent également s'adapter et se transformer.

Cette nouvelle trajectoire se traduit dans le projet d'administration initié en novembre 2021 autour de **valeurs et d'ambitions communes** :

- **Coopération, proximité, confiance** : en interne, reconnaître l'autonomie et les compétences de chacun dans une logique de confiance et en s'accordant le droit à l'erreur, et en externe, renforcer la coopération et les relations de proximité avec les usagers, les habitants, les territoires et nos partenaires ;
- **Responsabilité, exemplarité et sobriété** : améliorer l'éco-responsabilité de l'administration, être exemplaire en tant qu'employeur, être attentif à la dépense publique, etc ;
- **Équité et solidarité** : promouvoir la bienveillance et la solidarité au travail, assurer un cadre professionnel apaisé et attractif.

Aussi, dans le cadre du rapport Transition et Résilience, **cinq domaines** ont été retenus pour illustrer les engagements de l'administration et suivre annuellement la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale de l'administration et l'intégration des impacts environnementaux dans les pratiques internes :

- **La commande publique ;**
- **La relation aux territoires et aux usagers ;**
- **La dépense publique ;**
- **Les ressources humaines ;**
- **Le patrimoine et les services aux agents.**

Une commande publique responsable

Pour accélérer la transformation écologique et sociale du territoire et promouvoir la mutation des modèles économiques vers des paradigmes plus sobres et respectueux des hommes, des femmes et des écosystèmes (économie circulaire, économie sociale et solidaire), la Métropole de Lyon utilise pleinement le levier de la commande publique.

Pour ce faire, elle a adopté un Schéma de promotion des achats responsables (Spar) très ambitieux, ainsi qu'un programme d'actions adossé au Spar pragmatique et opérationnel pour obtenir rapidement de premiers résultats significatifs.

La Métropole en actionS

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU SPAR

Le programme d'actions du Spar adopté en décembre 2021 explicite les objectifs que la Métropole de Lyon se fixe en matière d'achats responsables et les actions de transformation des cadres d'achat à opérer pour les atteindre.

Parmi les nombreux axes de travail que le programme d'actions décline, ont été définies les premières priorités de déploiement du Spar pour 2022 :

- Publier le programme d'achat de la collectivité à deux ans auprès des acteurs économiques ;
- Renforcer l'usage du sourcing ;
- Améliorer le suivi de l'exécution des contrats en intégrant des clauses de progrès ;
- Préparer et tester en 2022 les indicateurs de suivi pertinents pour le Spar ;
- Et enfin, essayer les orientations du Spar dans le cadre des collaborations nouées avec d'autres acteurs publics ou privés du territoire, notamment via la centrale d'achat de la Métropole et l'animation de réseaux professionnels.

Exemple de marchés exemplaires :

- Un marché d'achat de matériel informatique reconditionné et de prestations de recyclage des équipements en fin de vie de la collectivité. Pour fixer le cadre d'achat, la Métropole a travaillé en amont avec des acteurs de ces métiers afin de se donner les meilleures chances de trouver un ou des fournisseurs répondant à tous les critères exigés. Cette pratique du sourcing se renforce parmi les acheteurs de la collectivité ;
- Un marché d'achat de 10 000 vélos reconditionnés valorisant l'économie circulaire, dont 7 000 fournis par une structure d'insertion professionnelle.



CENTRALE D'ACHAT

1/4 DES MARCHÉS

proposés aux adhérents comportent un plan de progrès destiné à accompagner les entreprises titulaires dans une démarche d'accompagnement durable

92 % DES MARCHÉS

proposés ont fait l'objet d'un sourcing



752 MILLIONS

D'EUROS HT, C'EST LE VOLUME D'ACHAT EN 2022

673 millions en 2020



EN 2021, 51 %

DES MARCHÉS

AVEC DES CRITÈRES

ENVIRONNEMENTAUX

PASSÉS EN COMMISSION

D'APPEL D'OFFRES



470 569 HEURES

D'INSERTION EN 2021

360 604 en 2020

Une relation aux territoires et aux usagers d'écoute et en proximité

Le projet de territorialisation a pour objectif de créer neuf directions territoriales regroupant les 4 300 agents de proximité des services urbains et de services sociaux qui sont quotidiennement au contact des usagers et œuvrent à l'amélioration du cadre de vie.

Ces directions territoriales ont également un rôle important dans la relation de la Métropole de Lyon avec les communes. Elles sont la porte d'entrée privilégiée des acteurs du territoire pour traiter des questions sociales et urbaines et mieux prendre en compte les spécificités, besoins et attentes de chaque territoire.

La Métropole en actionS

PACTE MÉTROPOLITAIN

Le Pacte s'inscrit dans un contexte renouvelé, de passage d'une intercommunalité à une Métropole, collectivité de plein-exercice, et d'évolution de la gouvernance de notre territoire, où doivent pouvoir s'exercer deux légitimités démocratiques issues du suffrage direct des habitants, celle des Maires, des conseillers municipaux et celle du Président de la Métropole et des Conseillers métropolitains.

Le contenu du Pacte 2021-2026 reflète ainsi les changements de ce nouveau mode de scrutin et s'articule autour de principes structurant la relation entre la Métropole, les Conférences Territoriales des Maires (CTM) et les Communes. Le Pacte de cohérence métropolitain a été construit en lien étroit avec les 10 CTM et les 59 Communes du territoire.

Dans le cadre du Pacte, sept axes⁴ stratégiques prioritaires ont été définis par la Métropole, pour lesquels la coopération avec les communes est indispensable à la bonne mise en œuvre des politiques métropolitaines.

⁴AXE 1 Revitalisation des centres-bourgs ; AXE 2 Éducation ; AXE 3 Modes actifs ; AXE 4 Trame verte et bleue ; AXE 5 L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ; AXE 6 Logement, accueil, hébergement ; AXE 7 Développement économique responsable, emploi et insertion.

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES

L'aide aux communes est un nouveau dispositif voté lors du Conseil du 24 janvier dernier destiné à soutenir les communes qui ont dû faire face à une perte de certaines ressources (telle la taxe d'habitation) conjuguée à l'impact de la pandémie, sur leurs recettes comme sur leurs dépenses.

Doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros (soit 40 millions d'euros sur le mandat), ce dispositif a essentiellement pour ambition de soutenir les projets communaux répondant à un besoin croissant des habitants en équipements publics ou s'inscrivant dans le cadre de la transition environnementale.

Il complétera ainsi l'ensemble des outils fiscaux et financiers aujourd'hui mobilisés par la Métropole à l'attention des communes, en donnant un effet levier à des projets municipaux en cohérence ou complémentarité avec les priorités politiques que la Métropole poursuit.



Une dépense publique tournée vers la transition écologique et sociale

Le budget d'une collectivité incarne la mise en œuvre de son programme d'action politique, et traduit par conséquent ses choix d'intervention. C'est l'acte par lequel la collectivité va hiérarchiser ses priorités politiques.

Il apparaît aujourd'hui important pour la Métropole de Lyon de traduire concrètement en objectifs opérationnels et moyens d'action sa politique en faveur de la transition écologique dans la justice sociale pour agir sur son territoire et auprès de l'ensemble des citoyens et usagers.

La Métropole en actionS

UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (PPI), QUI VISE À ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DE LA MÉTROPOLE

La Métropole de Lyon a voté en janvier 2021 sa PPI, d'un montant de 3,6 milliards d'euros pour planifier les investissements sur la période 2021-2026. Cette programmation pluriannuelle d'investissement est une réponse engagée pour faire face aux défis posés par le dérèglement climatique et par la crise sociale (déplacements moins polluants, plus de végétalisation, plus d'énergies renouvelables, plus de logements sociaux et abordables, une restauration collective de qualité, etc.).

Ces investissements doivent aussi répondre à un autre défi : réduire les inégalités territoriales qui sont fortes aujourd'hui dans le domaine de la santé, de l'accès au logement et à une alimentation de qualité ou encore de l'activité économique. Cette programmation illustre une nouvelle dynamique métropolitaine tournée vers trois grands principes : une Métropole leader de la transition écologique, une Métropole solidaire, une Métropole engagée dans une logique partenariale avec les 59 communes qui la composent et les collectivités voisines, à l'écoute des habitantes et habitants et de leurs actions collectives, attentive aux innovations portées par les acteurs privés et du monde de la recherche.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES VERTS, SOCIAUX ET DURABLES

La Métropole de Lyon ambitionne de financer la transition environnementale et sociale notamment par un recours aux emprunts obligataires verts, sociaux et durables auprès d'investisseurs ayant une forte appétence dans ce domaine.

Cela se concrétise dès 2022 par la mise en place d'un document cadre. À travers cette démarche, la Métropole souhaite mettre en valeur le travail des services opérationnels en exposant les réalisations liées à la transition écologique et à la justice sociale.

L'émission d'Obligations Vertes, Sociales et Durables est aussi un moyen pour la Métropole de diversifier ses sources de financement, mais également de faire le lien entre le financement de l'équilibre budgétaire et les projets vertueux qu'elle mène sur son territoire.

La Métropole retirera plusieurs avantages à cette innovation financière :

- La mise en lumière de ses opérations vertueuses ;
- La convergence entre projets engagés et financements vertueux ;
- Des conditions de financements très attractives grâce à la diversification de la base des investisseurs.

Se positionner en employeur exemplaire et socialement responsable

Au-delà de la politique de ressources humaines qui accompagne les agents tout au long de leur carrière, la feuille de route de l'administration comporte un volet ambitieux en matière de responsabilité sociétale. Cette responsabilité porte sur de nombreux champs : la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail et l'accompagnement social des agents, l'amélioration des conditions de travail et de la Qualité de vie au travail (QVT). S'ajoutent des thématiques liées aux évolutions sociétales telles que la promotion de la diversité culturelle et d'origine, intergénérationnelle, socio-économique, la politique en matière de handicap et de genre.

La Métropole en actionS

LES POLITIQUES JEUNES À LA MÉTROPOLE : BILAN DE L'ANNÉE 2021

Les politiques jeunes à la Métropole sont le fruit d'un partenariat de longue date, du service insertion, DRH-direction emploi et développement des compétences, des SRH et de l'ensemble des délégations.

Le bilan de l'accueil des publics jeunes en 2021 publié en ce début d'année témoigne de la diversité des actions engagées malgré un contexte rendu plus difficile par la crise sanitaire :



103
APPRENTIS



716
STAGIAIRES



8 BINÔMES
de service civique
de 16 à 25 ans



358 JOBS D'ÉTÉ
ouverts en priorité à
des jeunes des missions
locales et à des étudiants



6 DOCTORANTS
accueillis dans le cadre
des Conventions indus-
trielles de formation
par la recherche (Cifre)

POLITIQUE SOCIALE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS RENFORCÉE

Pour impulser et mieux structurer les politiques sociales et d'accompagnement de ses agents, la direction Responsabilité Sociétale de l'Employeur & Prévention a été créée. Elle se doit de répondre à de nombreux enjeux : prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail, accompagnement social des agents et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail mais également promotion de la diversité, laïcité, égalité femmes-hommes, etc.

Plus spécifiquement cette politique sociale se caractérise par un double aspect pour articuler vie professionnelle et vie personnelle :

- Accompagner et soutenir les agents dans les difficultés ou aléas professionnels et personnels. Elle se traduit notamment par des actions déployées en faveur des aidants familiaux, du logement ou encore de la prévoyance. Ces actions visent à prévenir les situations de ruptures professionnelles (épuisement, isolement, démotivation) et à favoriser le maintien à l'emploi ou le retour au travail. En complément du dispositif « don de congés », le chèque Cesu aidants financés à 75 % par le comité social est en cours d'expérimentation pour développer des solutions innovantes permettant d'accompagner au mieux les agents ;
- Proposer des actions destinées à tous, à travers le sport comme Parenthèse sport, en partenariat avec l'association Lyon Sport Métropole, les actions du comité social ou encore la conciergerie.



ACTUALISATION DE LA CHARTE DU BON USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES ET DU DROIT À LA DÉCONNEXION



Le droit à la déconnexion n'impacte pas encore de manière réglementaire le statut de la fonction publique, ni les règles applicables aux agents non titulaires de droit public, car cela nécessiterait des modifications statutaires. Pour autant et dans l'attente d'une réforme de ce statut, la Métropole a souhaité agir de manière volontariste, en réaffirmant certains principes.

L'objectif est de garantir à chacun le meilleur cadre de travail possible. Ainsi, la Charte du bon usage des outils numériques et du droit à la déconnexion vient d'être actualisée. Elle porte pour principe le respect des rythmes de travail, en fonction des contraintes et des singularités des nombreux métiers que compte notre collectivité.

Des indicateurs de suivi des usages seront mis en place, afin de réaliser des bilans réguliers et de réinterroger constamment les pratiques. La Charte sera également accompagnée par une diffusion des bonnes pratiques d'usage des outils numériques de la Métropole de Lyon, pour une implication tant individuelle que collective.

CHAQUE MOIS, À LA MÉTROPOLE DE LYON :



37 200 SMS
soit 23 % de la volumétrie totale mensuelle sont envoyés par les agents entre 19h et 7h, les week-ends et jours fériés, depuis leur téléphone portable professionnel



12 000 COURRIELS
soit 3,3 % de la volumétrie totale mensuelle sont envoyés entre 19h et 7h, les week-ends et jours fériés



11 000 CONNEXIONS
(environ 2 600 utilisateurs uniques)
soit 16,8 % de la volumétrie totale mensuelle sont enregistrées sur portail.grandlyon.fr entre 19h et 7h, les week-ends et jours fériés



Plus largement : **47 % DES SALARIÉS** utilisent les outils numériques professionnels le soir après le travail, 45 % le week-end et 35 % pendant les congés



**TROP DE TEMPS PASSÉ SUR
LES OUTILS NUMÉRIQUES,**
c'est un temps de repos et de sommeil réduit,
une surcharge informationnelle générant des problèmes d'attention et de concentration, du stress et une augmentation des risques pour la santé



Une administration actrice de sa politique énergétique et climatique

Face aux défis environnementaux, la Métropole de Lyon agit au quotidien pour améliorer la transition écologique de son patrimoine bâti et pour accompagner les agents vers des pratiques éco-citoyennes en s'appuyant notamment sur la politique énergétique et climatique de l'institution, sur la stratégie patrimoniale écologique et solidaire des biens métropolitains ou encore sur les moyens généraux et l'environnement de travail.

La Métropole en actionS



LABELLISATION TERRITOIRES ENGAGÉS CLIMAT AIR ÉNERGIE (EX CIT'ERGIE)

Le label Climat Air Énergie du programme Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) est un label européen

délivré par l'Ademe qui valorise la politique énergie-climat des collectivités territoriales. Il constitue à la fois une démarche qualité, permettant d'évaluer et de suivre les actions du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), et un label récompensant pour quatre ans la politique énergétique et climatique de la collectivité. L'évaluation porte sur six domaines* et certifie que la collectivité se dote de moyens pour atteindre ses objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

En 2022, la Métropole de Lyon a réalisé une visite annuelle Label Climat-Air-Énergie approfondie pour estimer l'évolution de son score depuis 2019 et dessiner une feuille de route pour l'obtention du label 5 étoiles. En estimation basse, le score de la collectivité serait de 69,3 % en 2022 soit +1,5 % par rapport au dernier audit de 2019, grâce aux politiques ambitieuses portées aussi bien sur l'énergie, les mobilités, l'habitat ou les activités économiques.

Cette visite a également permis de renforcer l'appropriation du référentiel d'évaluation en interne dans une démarche d'amélioration continue, en particulier sur le sujet du patrimoine métropolitain. Il s'agit d'un domaine pour lequel des efforts importants sont déjà prévus (augmentation du score d'au moins +10% entre 2022 et 2026).

D'après le plan d'actions prévu, la Métropole de Lyon atteindrait un score d'au moins 77 % à l'horizon 2026. La collectivité continue donc sa progression : elle pourra prétendre au label 4 étoiles (score > 65%) pour le prochain audit de novembre 2023 et est en bonne voie pour l'obtention des 5 étoiles (score > 75%) sur le cycle 2023-2027.

LA SOLARISATION DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

Afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire, la Métropole de Lyon a lancé en mai 2022 un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour permettre à un ou plusieurs développeurs d'occuper des sites métropolitains pour concevoir, réaliser, financer et exploiter des centrales photovoltaïques.

Les toitures de onze collèges et de la chaufferie du réseau de chaleur urbain de Vénissieux font l'objet de ce premier AMI. Le ou les développeurs seront choisis en octobre 2022.



* Planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie eau assainissement, mobilité, organisation interne, coopération et communication

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PATRIMOINES PUBLICS (ACTEE)

Les communes et la Métropole se sont engagées pour la rénovation de leurs patrimoines bâtis avec un financement obtenu via le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le montant d'aide prévisionnel total est de 2 680 000 €, répartis entre les membres du groupement. Les financements peuvent concerner tout type de bâtiments, scolaires, administratifs, techniques, sportifs, culturels, etc. Le programme ACTEE permet le financement de postes d'économies de flux, d'outils de mesure et de suivi, d'audits, d'études énergétiques stratégiques et de prestations de maîtrise d'œuvre.

UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE ET URBAINE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE POUR LES BIENS MÉTROPOLITAINS

En matière de stratégie patrimoniale, l'élaboration de schémas directeurs immobiliers et énergétiques consiste à proposer des solutions immobilières de moyen et long termes permettant d'assurer une gestion performante du patrimoine, en identifiant les gisements d'économies et en anticipant les besoins à venir, de réduire l'impact écologique et budgétaire du patrimoine par l'amélioration des performances énergétiques notamment, et de garantir la qualité d'usage aux occupants.

Dans le portage des projets de rénovation, de réhabilitation ou de construction neuve de bâtiments, ainsi que dans la gestion des systèmes énergétiques et les achats d'énergie, la Direction des Projets et de l'Énergie des Bâtiments (DPEB) porte l'ambition d'être exemplaire dans sa prise en compte de la transition écologique et énergétique.

Au-delà des performances énergétiques déjà bien définies par des réglementations récentes, il s'agit de réduire la consommation des ressources naturelles, d'améliorer la prise en compte de la biodiversité, du bien-être et de la préservation de la santé des utilisateurs, mais également d'ouvrir les projets à la concertation, à la mutualisation des usages et à l'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs, la Direction Patrimoine Maintenance (DPM), qui assure l'entretien du patrimoine immobilier métropolitain, ainsi que les évolutions légères de ce patrimoine de type extension et les démolitions des biens métropolitains, participe à la satisfaction des objectifs de transition écologique et solidaire à travers différents axes d'action :

- Pour les travaux d'entretien : choix de matériaux, travail concerté avec la direction en charge des énergies sur des interventions concomitantes et des interventions sur les espaces non bâtis, pour favoriser la désimperméabilisation des sols et la végétalisation ;
- Pour les travaux de démolition : participation aux filières de réemploi, optimisation des évacuations des déchets pour limiter les déplacements poids lourds ;
- Pour le développement des énergies renouvelables : mise à disposition de patrimoine (voir p. 53) ;
- Pour limiter la vacance en favorisant les usages transitoires en attendant les affectations définitives : optimisation du patrimoine, notamment pour les acteurs de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.



* Les collèges, les bâtiments affectés au fonctionnement des services y compris les services au public, et le patrimoine immobilier privé acquis pour l'essentiel pour des opérations d'aménagement et de développement.

PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION ET/OU DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS DE COLLÈGES PUBLICS MÉTROPOLITAINS

Ce programme dédié à des opérations de végétalisation et désimpermeabilisation des cours de collèges s'inscrit dans une ambition pluriannuelle et répond aux objectifs suivants :

- Limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans les collèges et dans leurs environnements immédiats ;
- Désimpermeabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales sur le patrimoine des collèges ;
- Améliorer la qualité d'usage (ombrage, fraîcheur, créations de lieux dédiés à la détente, etc.) en impliquant les parties prenantes.

Pour les dernières réalisations :

- En 2021, deux collèges ont fait l'objet de travaux de désimpermeabilisation et végétalisation : Maria Casares (Rillieux-la-Pape) et Lamartine (Villeurbanne). Au total, 54 arbres, 206 arbustes, 6 071 vivaces, graminées, couvre-sols et grim-pantes y ont été plantés ;
- En 2022, quatre collèges font l'objet de travaux de désimpermeabilisation et/ou de végétalisation : Dufy (Lyon 3), Olivier de Serres (Meyzieu), Pagnol (Pierre-Bénite), Casares Tranche 2/cour d'honneur (Rillieux-la-Pape).

La méthode mise en place prévoit des temps d'écoute des usagers avec un groupe de travail constitué de la direction du collège (élèves, enseignants, parents, vie scolaire), un temps d'observation des usages sur une récréation, une restitution des constats, une présentation des objectifs de programme et une présentation des projets. Les opérations ont également pu faire l'objet d'actions de sensibilisation impliquant directement des élèves (plantations ou suppression de surfaces d'enrobé).

LA DÉMARCHÉ ZÉRO PLASTIQUE

La démarche Zéro Plastique a été engagée par la collectivité dès 2021 pour répondre aux obligations posées par la loi Agec du 10 février 2020 en matière d'arrêt d'utilisation des plastiques à usage unique. Cette démarche constitue une action exemplaire au regard du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole de Lyon.

En 2022, des fontaines écoresponsables Twid ont été installées près des salles de réunion de l'Hôtel de la Métropole pour permettre le remplissage des gourdes. À la recherche d'une solution de remplacement à la distribution de bouteilles d'eau minérale réalisée dans le cadre du Plan canicule, un test de mise à disposition de gourdes est réalisé auprès d'un panel d'agents travaillant à l'extérieur, portant des charges et éloignés des points d'eau (agents de collecte, nettoyage, assainissement, voirie, espaces verts, entretien des bâtiments).

Un service de mise à disposition de carafes et de verres sur tous les sites métropolitains pour l'accueil des personnes extérieures à la collectivité est en cours de structuration. Le déploiement des gourdes à tous les agents implique l'équipement de points d'eau ou de fontaines avec un débit adapté à chaque site. Pour cela, un travail de recensement est en cours.

Dès 2021, la démarche Zéro Plastique a eu comme effet une réduction importante du nombre de bouteilles en plastique distribuées au niveau du restaurant métropolitain. Cette année, l'accent est mis sur l'évolution du Plan canicule. L'aboutissement de la démarche est attendu pour 2023 avec un objectif de zéro bouteille d'eau en plastique distribuée par la collectivité.





PARTIE 3

Tableau de bord et indicateurs, réalisations et résultats

Explicitation de la méthodologie retenue

Un cadre de suivi et d'évaluation

La structuration renouvelée du rapport Transition & Résilience intègre un tableau de bord d'indicateurs, **cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques** au regard des huit transitions. Il s'agit non seulement d'assurer **un suivi des engagements** de la Métropole de Lyon, au regard des objectifs opérationnels chiffrés du plan de mandat et relevant de la mise en œuvre d'actions et de dispositifs, mais aussi de donner à voir **l'état d'avancement du territoire** vis-à-vis des enjeux et des objectifs stratégiques de transition.

Dans cette optique, le tableau de bord définit, pour chacune des huit transitions, **des indicateurs de réalisation**, adossés aux actions et dispositifs déployés par la Métropole, et **des indicateurs de résultat**, qui renvoient aux objectifs stratégiques. Le tableau de bord (p. 64, 65) synthétise l'ensemble des indicateurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour annuelle.

Le travail de suivi et mise à jour est conduit par l'agence d'urbanisme de Lyon (UrbaLyon) et par les directions de la Métropole. Il constitue par ailleurs l'une des missions de l'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience (voir p. 42). Dans le cadre du rapport T&R, les indicateurs sont produits à l'échelle du territoire métropolitain : il s'agit de suivre **une trajectoire globale**.

Cette vision ne permet pas de mettre en évidence des disparités territoriales qui peuvent être fortes, compte tenu de la diversité des contextes géographiques, économiques et sociaux des communes composant la collectivité : des analyses territorialisées et contextualisées des dynamiques à l'œuvre sur le territoire métropolitain font l'objet de travaux approfondis de l'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience.

Par souci de synthèse et d'accessibilité, tous les indicateurs ne font pas l'objet d'une représentation et d'une analyse dans la troisième partie du présent rapport : le principe est de développer 1 à 5 indicateurs (de réalisation et/ou de résultat) par transition. Le choix des indicateurs, qui fait l'objet d'une représentation et analyse succincte, pourra évoluer d'une année sur l'autre, en fonction des besoins émergents.

Sélection des indicateurs

Le travail d'identification et de sélection des indicateurs s'est appuyé sur plusieurs critères. Compte tenu de l'ambition d'alimenter le tableau de bord pour chacune des éditions du rapport T&R, une contrainte tient à la sélection d'indicateurs dont la donnée est **disponible et mise à jour annuellement**.

En outre, le rapport T&R offre une analyse synthétique de la contribution des politiques publiques aux huit transitions de la Métropole de Lyon : c'est donc naturellement que la sélection proposée inclut des indicateurs suivis par ailleurs dans le cadre de **dispositifs existants** ou relevant d'**obligations réglementaires** (PCAET, rapports Barnier, rapport annuel sur les déchets, etc.).

Ce tableau de bord constitue un **socle d'indicateurs stable dans le temps**, qui a vocation à être reproduit à l'identique, mis à jour et commenté annuellement. Ce volet quantitatif du rapport T&R pourra néanmoins être **complété de façon pérenne ou ponctuelle** par des ajouts ou des apports sur une ou plusieurs transitions, si de nouveaux indicateurs pouvaient être intégrés dans ce socle, ou si des données particulièrement intéressantes s'avéraient disponibles durant l'année de production du rapport.

Représentation des indicateurs

Le choix de traitement et de représentation des indicateurs reflète le **double enjeu de suivi et d'évaluation**. Ainsi, le tableau de bord indique la **valeur pour la dernière année de disponibilité des données**, à rapprocher de la cible affichée dans le plan de mandat qui, lorsqu'elle existe, est précisée dans la partie du rapport dédiée aux huit transitions. Lorsque cela est possible, les indicateurs de réalisation ou de résultat détaillés dans la partie 3 du rapport font l'objet d'une **représentation en évolution sur les dernières années**⁵.

À partir du rapport Transition & Résilience 2023, le tableau de bord exhaustif des indicateurs intègrera une indication de la **tendance d'évolution de l'indicateur** par rapport à l'année ou aux années précédentes. Le présent rapport T&R 2022 permet de définir une année de référence pour chaque indicateur en fonction de la disponibilité des données. C'est sur la base des valeurs des indicateurs pour cette **année de référence** que sera établie la tendance d'évolution dans les rapports ultérieurs

⁵ Selon les bases de données mobilisées pour le calcul des indicateurs, il existe un décalage entre l'année de publication du rapport T&R et l'année de calcul pour les indicateurs. En outre, l'année de calcul pour le rapport T&R en année N est différente selon les indicateurs. Le principe retenu est celui de la dernière année de disponibilité des données les plus fiables.



Des indicateurs au service d'une trajectoire de transition

OBJECTIFS	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage évité avec le compostage citoyen métropolitain - Pourcentage de BIO et LOCAL et nombre de menus végétariens dans les cantines gérées par la Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'espaces agricoles et naturels - Surface agricole utile engagée en BIO - Surface en PENAP
Organiser une résilience des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon - Nombre de km de haies - Nombre de mares - Nombre de bâtiments dans les espaces résidentiels collectifs concernés par un accompagnement à la végétalisation - Surfaces favorables aux pollinisateurs - Surface de ville perméable 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface et part des espaces naturels
Atteindre une société bas-carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires de la prime Éco-Chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée - Nombre de logements ayant bénéficié du dispositif Écoréno'v depuis 2015 et économies d'énergies attendues - Part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des RCU - Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon - Nombre d'équivalent logements raccordés aux RCU 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie par secteurs (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire) - Production d'ENR par type d'énergie - Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaire - Quantité de CO2 émis par secteur (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire) - Part du chauffage fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires
Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mères isolées accueillies sur les sites - Nombre de places créées (alternative hôtel) - Nombre de demandes actives de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants - Indice de Gini - Rapport inter-décile 8^e/ 2^e décile



OBJECTIFS	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTATS
S'engager vers une économie responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs individuels distribués - Nombre de sites de compostage partagé - Nombre de bornes de déchets alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois - Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire - Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitant - Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés - Taux de réemploi
Passer à une mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables - Nombre de kilomètres de voie bus en site propre - Nombre de kilomètres de voiries apaisées (zones 20 et 30, aires piétonnes) - Évolution du nombre d'abonnements Vélo'v longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> - Parts modales des déplacements domicile/travail - Distance moyenne des navettes domicile/travail pour les actifs occupés, pour les navetteurs - Parc de voitures selon la vignette Crit'air et la motorisation
Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes	<ul style="list-style-type: none"> - Cumul de bénéficiaires unique du RSJ - Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA - Nombre de ménages faisant l'objet d'un suivi social par la DDSMS - Nombre d'AAH attribuées 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de pauvreté - Répartition et évolution des demandeurs d'emploi - Part des 18-25 ans non insérés
Construire un cadre de vie favorable à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules PM2,5 évitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'admission en affection longue durée toutes causes - Exposition chronique : pourcentage de la population exposée au-dessus des valeurs limites (seuil OMS 2005) - Recours aux traitements anti-diabétique

PROGRESSER
**VERS UNE ALIMENTATION
RÉSILIENTE ET INCLUSIVE**

2 257.5 ha

de surface agricole
en **BIO**, soit 16 %

2 614 t

de déchets évités grâce
au **compostage citoyen**



ORGANISER
**UNE RÉSILIENCE
DES ÉCOSYSTÈMES**

37

résidences
accompagnées pour végétaliser
les espaces collectifs privés

Près de **14 ha**
de ville **désimperméabilisés**



S'ENGAGER
**VERS UNE ÉCONOMIE
RESPONSABLE**

10 %

des salariés dans
l'Économie Sociale et Solidaire

Près de **6 300**

composteurs individuels
distribués et **+ de 150 bornes**
de déchets alimentaires installées



PASSER
**À UNE MOBILITÉ
DURABLE**

+ 40 km

d'aménagements cyclables,
soit 768 kilomètres au total

51 %

des déplacements
domicile/travail en voiture
contre **58 % en 2008**



ATTEINDRE
**UNE SOCIÉTÉ
BAS-CARBONE**

60 %
d'énergie renouvelable
et de récupération pour alimenter
le réseau de chaleur urbain

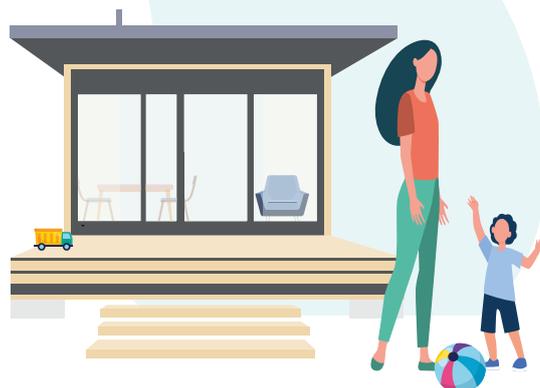
19 409
logements Ecoréno'vés,
soit **164 GWh/an**
d'économies d'énergie



RÉDUIRE
**LES INÉGALITÉS TERRITORIALES
PAR UN URBANISME INCLUSIF ET
RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

1 100
logements sociaux
pour 10 000 habitants
sur la Métropole de Lyon

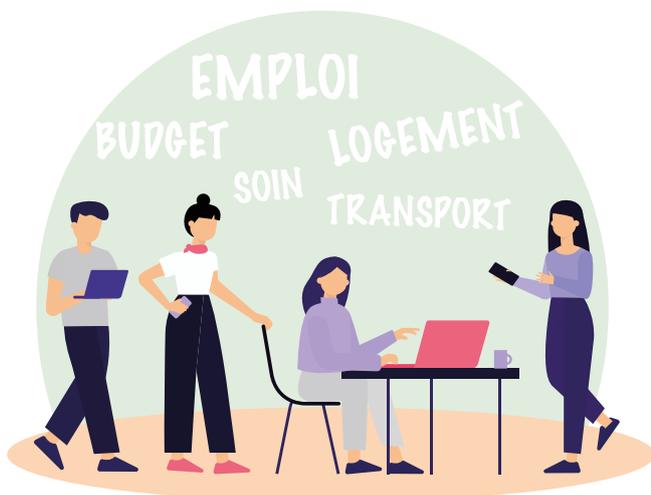
41 mères isolées
accueillies sur les sites créés
par la Métropole, dont les Tiny House



RÉDUIRE
**LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS
SOUS TOUTES LES FORMES**

Déjà **+ de 1 000**
jeunes bénéficiaires du RSJ
depuis sa création

7 %
Taux de chômage
localisé dans la Métropole de Lyon,
en baisse de **0,7 points en deux ans**



CONSTRUIRE
**UN CADRE DE VIE
FAVORABLE À LA SANTÉ**

1 563
foyers aidés par la prime air bois
depuis 2017

62 %
de la population exposée au-delà
de la valeur recommandée par l'OMS
pour les particules PM2.5,
un chiffre en baisse depuis 2017



Tableau de bord

OBJECTIFS	INDICATEURS DE REALISATION	DATE	VALEUR
Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	Tonnage évité avec le compostage citoyen métropolitain (en tonne)	2021	2 614
	Pourcentage de BIO, LOCAL et nombre de menus végétariens dans les cantines gérées par la Métropole	Les données seront disponibles à compter de 2023.	
Organiser une résilience des écosystèmes	Nombre de km de haies	Jun-22	0,383
	Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon	2022	100 000
	Nombre d'arbres plantés	2021	11 420
	Nombre de mares	Jun-22	1
	Nombre de bâtiments dans les espaces résidentiels collectifs concernés par un accompagnement à la végétalisation	2021	37 résidences, soit 5 099 logements
	Surface favorable aux pollinisateurs (en ha)	Jun-22	17,4
	Surface de ville perméable (en ha)	2021	13,37
Atteindre une société bas-carbone	Nombre de bénéficiaires de la prime Eco-Chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée	Avril 22	36 (4 422 MWh/an)
	Part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétiques des RCU	2021	59,4 % (729 GWh contre 587 GWh en 2020)
	Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon	2020	1695 MWh, soit la consommation d'environ 446 logements
	Nombre d'équivalent logements raccordés aux RCU	2021	95 500
	Nombre de logements ayant bénéficié du dispositif Écoréno'v depuis 2015 et économies d'énergies attendues	Mars-22	19 409 soit 164 GWh/an d'économies d'énergie
Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	Nombre de mères isolées accueillies sur les sites	Avril-22	41
	Nombre de places créées (alternative hôtel)	2022	98
	Nombre de demandes actives de logements sociaux	2021	71709 demandes (8673 attributions)
S'engager vers une économie responsable	Nombre de composteurs individuels distribués	Déc-21	6 274
	Nombre de sites de compostage partagé	Déc-21	199
	Nombre de bornes de déchets alimentaires	Déc-21	154
Passer à une mobilité durable	Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables	2021	768
	Nombre de kilomètres de voie bus en site propre	2021	166
	Nombre de kilomètres de voiries en zone apaisée (zones 30, zones 20 et aires piétonnes)	2021	281
	Évolution du nombre d'abonnements Vélo'V longue durée	de 2020 à 2021	Plus 6,7 % (+4 803 abonnements)
Réduire la pauvreté et les inégalité sous toutes les formes	Cumul de bénéficiaires unique du RSJ	Avril 22	948
	Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA	Jan-21	43 398
	Nombre de ménages faisant l'objet d'un suivi social par la DDSMS	Déc-21	52 046 dont 23 686 nouveaux ménages
	Nombre d'AAH attribuées	Déc-21	9 161
Construire un cadre de vie favorable à la santé	Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules PM _{2,5} évitées	Déc-21	1 563



INDICATEURS DE RESULTATS	DATE	VALEUR
Surface en PENAP en ha (Données Métropole)	2021	9836 Ha
Surface agricole utile engagée en Bio en ha (CRATER, agence Bio)	2020	2257,5 Ha (soit 16 %)
Consommation d'espaces agricoles et d'espaces naturels entre 2010 et 2020 en ha (Données MOS 2020)	2020	658 Ha
Surface et part des espaces naturels de la Métropole en ha (Données MOS 2020)	2020	9288 Ha soit 17 %
Consommation d'énergie en GWh hors industrie pétrolière et autres industrie branche énergie [détaillée par secteurs dans le rapport page 70 (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire) (ORCAE)]	2019	27 771
Production d'ENR totale en GWh (ORCAE) [détaillée par type d'énergie dans le rapport page 70]	2019	2 278
Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaire (ORCAE)	2019	Renouvelable 15,7 % (dont énergies renouvelables locales 8,3 %)/ Nucléaire 17,5 % / Fossile 66,9 %
Quantité de CO2 émis kteq CO2 [détaillée par secteur dans le rapport page 69 (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire) (ORCAE)]	2019	3 216
Part du chauffage fioul dans bâtiment résidentiel et tertiaire (Données Métropole)	2019	10 %
Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants (INSEE)	2021	1 100
Indice de Gini [évolution dans le rapport page 71] (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA,)	2019	0,32
Rapport inter-décile 8 ^e / 2 ^e décile (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA)	2019	5,1
Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois (INSEE, RP)	2018	39,40 %
Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire (FLORES)	2018	10 %
Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (Métropole)	2021	33 %
Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitants (Métropole)	2021	402,2
Taux de réemploi (Données Métropole)	2021	0,08 %
Parts modales des déplacements domicile travail (INSEE)	2019	Voiture 51 % / TC 30 % / 2 roues 7 % / MAP 9 % / pas de transport 3 %
Distance moyenne des navettes domicile travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs (en km, INSEE - ODD)	2019	17 pour les actifs 23 pour les navetteurs
Parc de voitures [détaillé selon la vignette crit'air et la motorisation dans le rapport] (SDES)	2021	673 023
Taux de pauvreté (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA)	2019	16,20 %
Demandeurs d'emploi de catégorie A [Évolution dans le rapport] (Pôle emploi)	Mar-22	6 8620
Taux de chômage (Insee)	Mar-22	7,00 %
Part des 18-25 ans non insérés (INSEE-RP)	2018	16,10 %
Taux d'admission en affectation longue durée toutes causes pour 100 000 habitants (Cnam (Sniiram DCIR)-Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes)	2020	1 651
Exposition chronique : nombre et pourcentage de la population exposée au dessus des valeurs limites (seuil OMS 2005) PM2.5 (ATMO)	2021	872 805 soit 62 %
Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants (Cnam (Sniiram DCIR)-Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes)	2021	4 821



Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

Indicateurs de résultat

CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET D'ESPACES NATURELS ENTRE 2010 ET 2020

Définition : L'indicateur représente la consommation annuelle de surfaces agricoles et naturelles.

Commentaire : La limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation et le développement économique est une préoccupation ancienne, qui s'actualise aujourd'hui dans l'objectif de Zéro artificialisation nette.

Le graphique ci-dessous détaille la destination des espaces agricoles et naturels consommés entre 2010 et 2020.

658 ha d'espaces agricoles et naturels ont ainsi été consommés dans la Métropole entre 2010 et 2020. Il s'agit, à 86 % (564 ha), d'espaces agricoles, dont 558 ha étaient des cultures annuelles et prairies, et 6 ha des vignes et vergers.

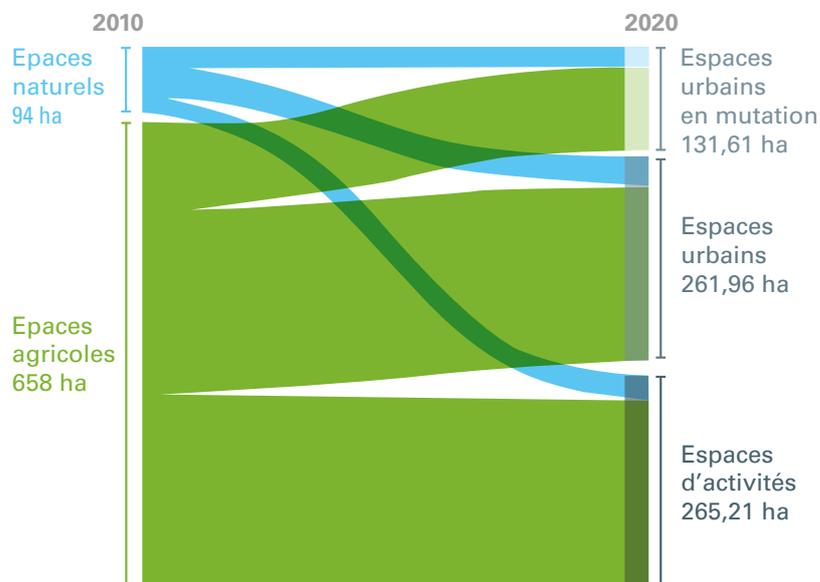
Parmi les 94 ha d'espaces naturels qui ont été consommés, 45 ha étaient boisés et 49 ha étaient herbacés ou arbustifs.

Les espaces urbains, c'est-à-dire l'habitat et les équipements afférents, représentent 40 % de la consommation.

Les espaces à vocation économique, regroupant les zones d'activités et les infrastructures de communication, représentent également 40 % de la consommation. Enfin, les espaces urbains en mutation, regroupant les chantiers et les dents creuses urbaines, ont concerné 20 % de la consommation.

Consommation d'espaces agricoles et naturels entre 2010 et 2020

Source : MOS 2020, traitement par UrbaLyon



SURFACE AGRICOLE UTILE ENGAGÉE EN BIO

Définition : L'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs pratiques agro-écologiques et fait l'objet d'un suivi régulier. Cet indicateur correspond au ratio entre la surface agricole labellisée agriculture biologique et en conversion et la surface agricole utile productive du territoire.

Commentaire : Pour le territoire Métropole de Lyon, la surface agricole biologique est de 2 257,5 ha en 2020, soit près de 16 % de sa surface agricole utile productive. (Source : Crater, Agence Bio)

Organiser des écosystèmes résilients

Indicateurs de suivi / réalisation

SURFACE FAVORABLE AUX POLLINISATEURS

La Métropole a planté 17,4 hectares de surfaces favorables aux pollinisateurs en 2022.

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS

La Métropole a planté 11 420 arbres en 2021, soit : 7 000 arbres dans les projets urbains, 4 300 arbres sur les espaces publics, 120 arbres environ dans les collèges.

NOMBRE DE BÂTIMENTS DANS LES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS CONCERNÉS PAR UN ACCOMPAGNEMENT À LA VÉGÉTALISATION

Dans le cadre de son dispositif de végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la Métropole a accompagné 37 résidences, soit 5 099 logements, pour la végétalisation de leurs espaces communs.

Indicateur de résultat

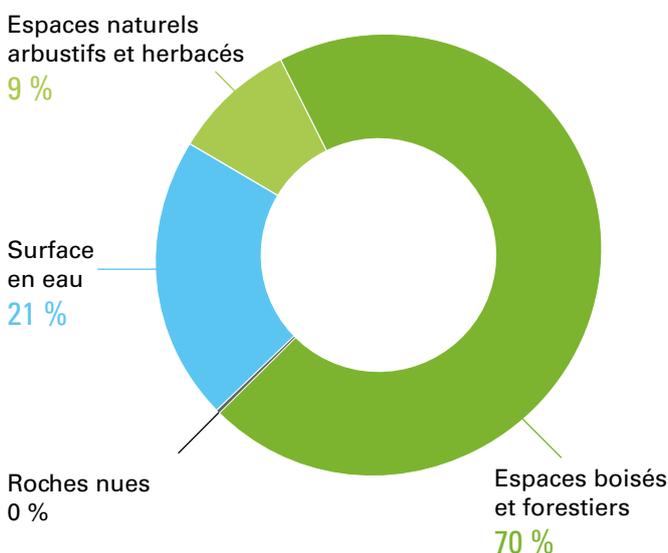
PART DES ESPACES NATURELS

Définition : Les espaces naturels de la Métropole de Lyon incluent l'ensemble des espaces boisés et forestiers, les espaces naturels arbustifs et herbacés, les roches nues et les surfaces en eau.

Commentaire : En 2020, les espaces naturels occupent 9 288 ha dans la Métropole de Lyon, soit 17 % de sa superficie. Ces valeurs tombent à 7 370 ha, soit 14 % de la surface métropolitaine, si sont déduites les surfaces en eau. Les espaces boisés couvrent 70 % des surfaces naturelles, avec 6 490 ha, et sont situés pour la plupart le long du Rhône en amont et en aval de Lyon ou à l'ouest et au nord de Lyon, dans les Monts d'Or, les Monts et vallons du Lyonnais, notamment le long des rivières affluentes du Rhône et de la Saône.

Surface en espaces naturels

Source : MOS 2020,
traitement par UrbaLyon



Atteindre une société bas-carbone

Indicateurs de suivi / réalisation

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME ÉCO-CHALEUR DEPUIS 2020 ET PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE ASSOCIÉE

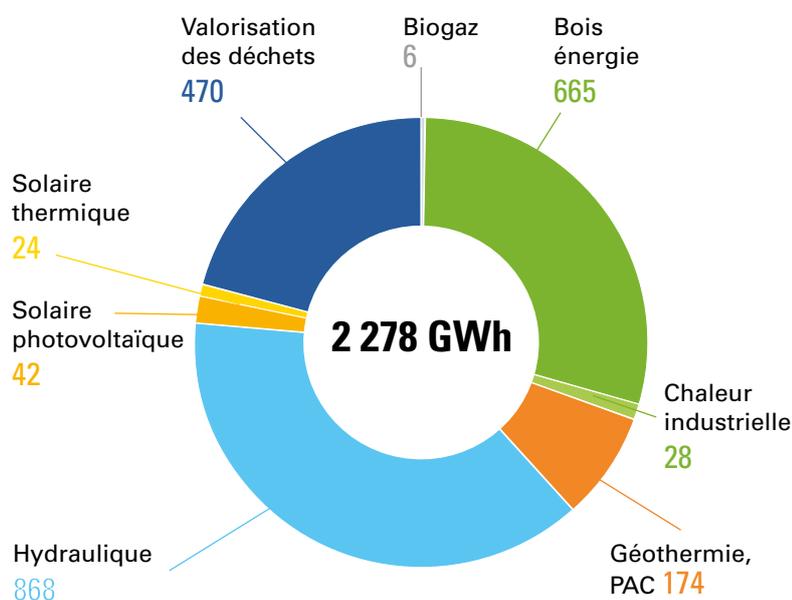
Pour les secteurs résidentiels et tertiaires, les consommations de chaleur représentent encore 69% des consommations totales et sont issues d'énergies fossiles à hauteur de 72%. La Métropole de Lyon a développé la Prime Éco-Chaleur en partenariat avec l'Ademe, service d'accompagnement et d'aides financières pour les acteurs publics et privés souhaitant installer des moyens de chauffages renouvelables. Une trentaine de projets ont été retenus et bénéficié de la prime Éco-Chaleur, avec une production de 4 422 MWh/an. (Source : Métropole de Lyon, données avril 2022).

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF ÉCORÉNO'V DEPUIS 2015 ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ATTENDUES

Soutenue par l'Ademe, la Région et par le programme Horizon 2020 de l'Union Européenne, et relayée par l'action de plusieurs communes, la Métropole de Lyon a lancé en 2015 la plateforme Écoréno'v qui vise à conseiller et orienter les propriétaires de logements privés vers des travaux de rénovation énergétique et propose des aides financières pour ces travaux. Depuis 2015, 19 409 logements financés ont ainsi bénéficié de ce dispositif, ce qui représente une économie d'énergie de 164 GWh/an. (Source : données Métropole de Lyon, Mars 2022)

Production d'énergies renouvelables sur le territoire en 2019 (GWh)

Sources : Orcae, 2019



Indicateurs de résultat

PRODUCTION D'ENR PAR TYPE D'ÉNERGIE

Définition : Cet indicateur montre le niveau de production d'énergies renouvelables et de récupération sur notre territoire avec le détail des différentes sources d'énergies concernées. L'augmentation de cette production d'énergie globalement décarbonée doit permettre de réduire les émissions de GES et de limiter le dérèglement climatique.

Commentaires : En 2019, la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire atteint 2278 GWh, ce qui couvre 8% des besoins en énergie de la Métropole de Lyon. Les trois sources d'énergies principales sont l'hydroélectricité (38%), le bois énergie (29%) et la valorisation des déchets (21%).

QUANTITÉ DE CO₂ ÉMIS PAR SECTEUR

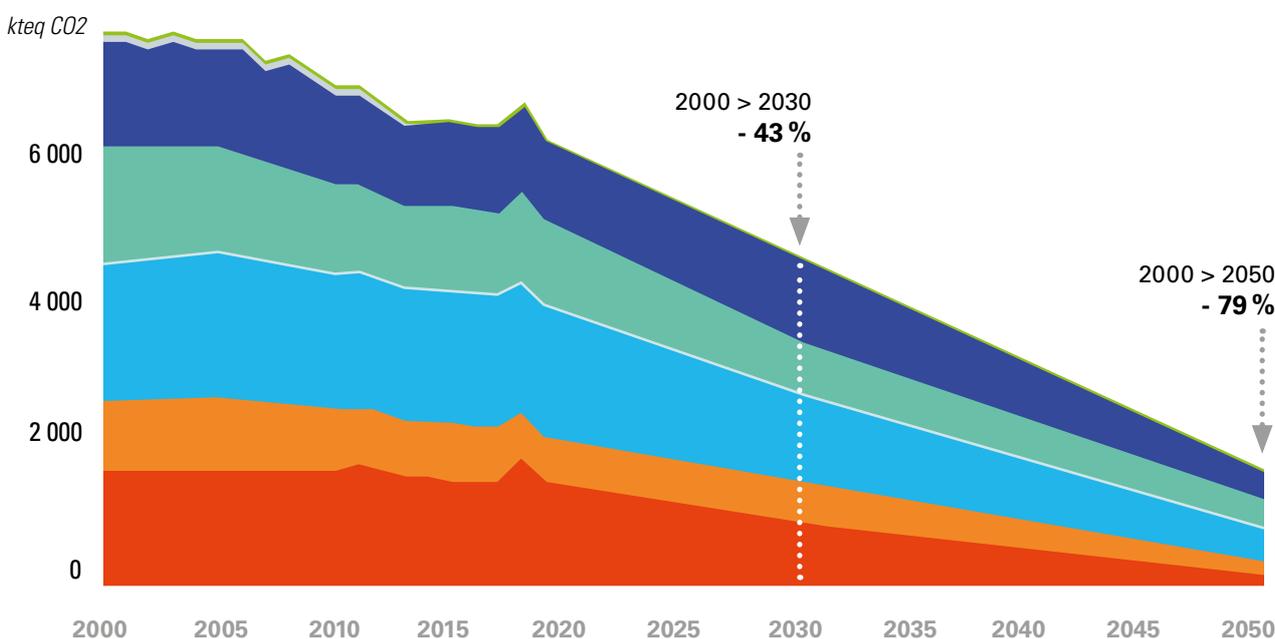
(AGRICULTURE, TRANSPORTS, DÉCHETS, INDUSTRIE, RÉSIDENTIEL, TERTIAIRE)

Définition : Dans le cadre du PCAET, l'évaluation des émissions de CO₂ se fait à l'échelle cadastrale ou « scope 1&2 » : cela correspond aux émissions directes du territoire et à celles liées à la consommation d'énergie. L'empreinte carbone des activités sur le territoire comme les biens importés ou les déplacements à grande échelle (avion, etc.) n'est pas comptabilisée : il s'agit du « scope 3 ». Dans le cadre du renouvellement du PCAET en 2025, une quantification des émissions sur le scope 3 du territoire, de ses habitants et de ses usagers sera réalisée.

Commentaires : En 2019, sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre représentaient 6,2 millions de tonnes de CO₂ par an, soit 4,4 tonnes par habitant, ce qui correspond à la moyenne française.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur la Métropole de Lyon avec projection à partir de 2019, selon les objectifs de baisse en % du PCAET votés en 2019

Source : Données ORCAE sur 2000-2017, publiées en oct. 2021.



AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET AQUACULTURE

GESTION DES DÉCHETS

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

INDUSTRIE HORS BRANCHE ÉNERGIE

TRANSPORTS NON ROUTIERS

TRANSPORT ROUTIER

TERTIAIRE

RÉSIDENTIEL



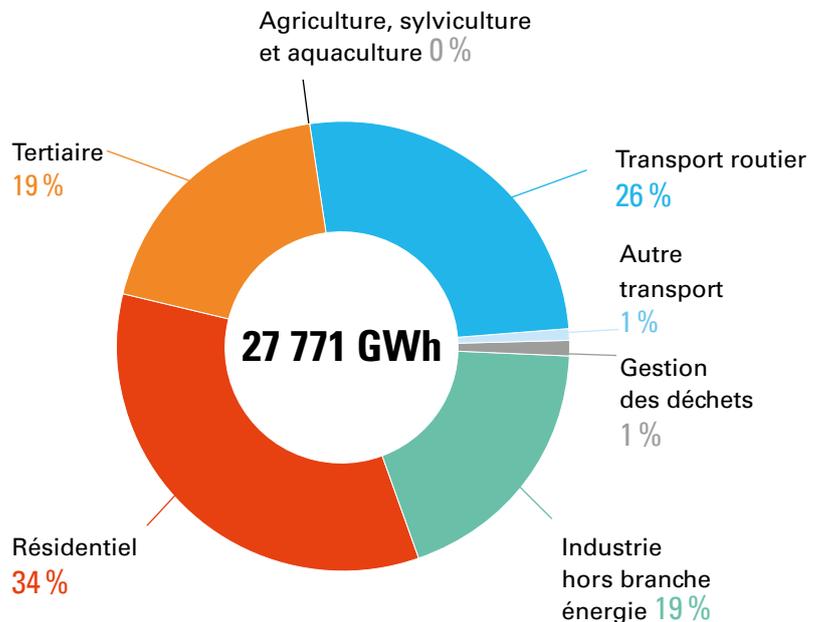
CONSUMMATION D'ÉNERGIE EN GWh
HORS INDUSTRIE PÉTROLIÈRE
ET AUTRES INDUSTRIES BRANCHE ÉNERGIE
PAR SECTEURS (AGRICULTURE,
TRANSPORTS, DÉCHETS, INDUSTRIE,
RÉSIDENTIEL, TERTIAIRE)

Définition : L'indicateur représente la répartition de la consommation d'énergie sur la Métropole de Lyon en 2019 selon les différents secteurs d'activité.

Commentaire : Les consommations d'énergie du territoire sont de 27,7 TWh en 2019. Elles ont baissé de 14 % entre 2000 et 2019, soit environ 1 % par an. Les consommations doivent continuer de diminuer de 1,5 % par an pour atteindre l'objectif à 2026 de moins 30 % par rapport à l'année 2000. Le secteur résidentiel et celui du transport routier sont les plus gros consommateurs d'énergie.

Consommations d'énergie
sur la Métropole de Lyon en 2019

Sources : Données ORCAE sur 2000-2017, publiées en février 2022.
 Consommation hors industrie pétrolière et autre industries branche énergie



PART DES DIFFÉRENTES ÉNERGIES DANS LES CONSOMMATIONS :
RENOUVELABLE (DONT LOCALES), FOSSILES, NUCLÉAIRE

Définition : L'indicateur représente la part de la consommation d'énergie selon trois grandes catégories : les énergies renouvelables (dont les énergies locales), l'énergie nucléaire et les énergies fossiles.

Commentaire : La consommation d'énergie se répartit selon les trois grands types d'énergie de la façon suivante : 16 % d'énergie renouvelable, dont 8 % d'énergie locale, 17 % d'énergie nucléaire et 67 % d'énergies fossiles. Face à la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles, c'est à la fois par des actions de sobriété énergétique et de changement de type d'énergie consommée que les objectifs du PCAET pourront être atteints.

Répartition des consommations par sources d'énergie en 2019

Sources : Données consommation 2019, publiées en février 2022 par l'ORCAE - Bilan électrique 2019, publié par RTE.
 Bilan gaz 2017/9 publié par GRT Gaz.



Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement

Indicateurs de résultat

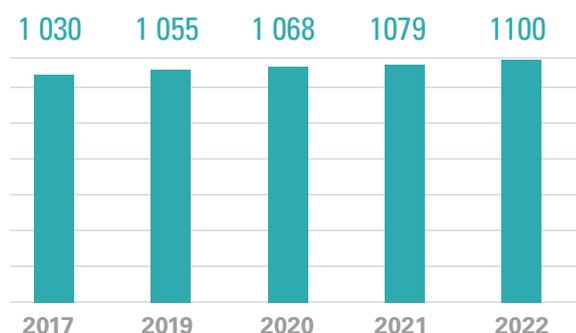
NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR 10 000 HABITANTS

Définition : L'indicateur est défini comme le nombre de logements sociaux sur la Métropole de Lyon, pour 10 000 habitants.

Commentaire : Depuis 2017, le nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants sur la Métropole de Lyon augmente. Malgré les efforts de production, la pression de la demande (rapport entre offre et demande de logement social) reste forte.

Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants

Source : Insee, RPLS



INDICE DE GINI

Définition : L'indice de Gini (disparité des revenus) est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus et des niveaux de vie. Il s'applique ici aux revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus seraient égaux. Il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des revenus des 10 % les plus pauvres (1^{er} décile) et celle des revenus des 10 % les plus riches (9^e décile).

	En 2014	2019	Evol 2014/2019 (euro constant)
1 ^{er} décile	10 475 €	11 140 €	+2,1 %
Revenu disponible médian	21 057 €	22 710 €	+3,5 %
9 ^e décile	40 891 €	43 690 €	+2,6 %

Source(s) :
Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA,
Fichier localisé social et fiscal.

Commentaire : Entre 2014 et 2019, on constate que les revenus des 10 % les plus pauvres (le 1^{er} décile) ont augmenté de 2,1 % ; sur la même période, les revenus des 10 % les plus riches (9^e décile) ont augmenté de près de 2,6 %. L'indice de Gini, qui permet de rendre compte du niveau d'inégalité sur un territoire donné, traduit lui aussi ce creusement des écarts de revenus : on constate une hausse non négligeable, avec un indice qui passe de 0,31 en 2014 à 0,32 en 2019. L'indice est par ailleurs légèrement supérieur à celui mesuré à l'échelle de la France (0,3).

S'engager vers une économie responsable

Indicateur de suivi / réalisation

NOMBRE DE BORNES DE DÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2021 :

La Métropole de Lyon s'est donné cinq ans pour diminuer de 25 % la quantité de déchets produits et baisser de 50 % le volume de déchets qui part à l'incinérateur. Pour cela, elle met notamment en place la collecte des déchets alimentaires qui seront valorisés au lieu d'être incinérés. 154 bornes de déchets alimentaires sont ainsi désormais disponibles sur le territoire de la Métropole et 6 274 composteurs individuels ont été distribués (données Métropole de Lyon, décembre 2021). Les tonnages évités avec le compostage citoyen sur le territoire de la Métropole s'élève en 2021 à 2 214 tonnes (soit composteurs individuels : 414 tonnes et composteurs partagés : 1 800 tonnes (hors scolaires)).

Indicateurs de résultat

PART DE LA SPHÈRE PRODUCTIVE DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS

Définition : Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Commentaire : En 2018, 39,4 % des emplois de la Métropole de Lyon appartenaient à la sphère productive : ce sont les activités qui produisent des biens consommés en majorité en dehors du territoire. Cette part est en légère hausse sur 5 ans (+ 1,1 % soit + 21 950 emplois). Cela signifie que les activités présentes, qui produisent des biens et services consommés au niveau local, sont en légère baisse sur cette période.

PART DES SALARIÉS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

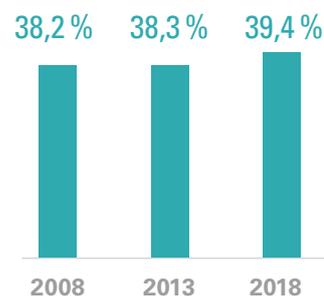
Définition : Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été défini à partir de catégories juridiques. Elle est constituée de quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Les établissements comptabilisés sont ceux qui ont employé au moins un salarié dans l'année et qui sont actifs en fin d'année.

Commentaire : La part de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'emploi total est de 10,1 %. C'est un niveau conforme au niveau national (10,2 %). L'emploi dans l'ESS a la particularité de bien résister aux crises économiques. Il est largement non délocalisable, il a donc un effet d'amortisseur local en cas de crise. Les femmes sont surreprésentées dans l'ESS : elles représentent 66 % des emplois, contre 34 % pour les hommes, alors que la répartition dans l'ensemble de l'économie est de 50 % pour les femmes, 50 % pour les hommes.

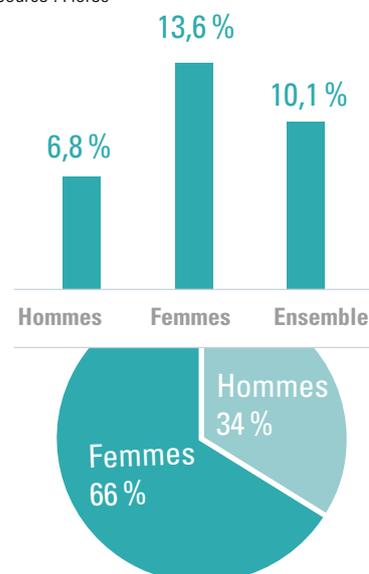
Part de la sphère productive dans l'emploi

Source : Insee, RPLS



Part de l'ESS dans l'emploi salarié total par sexe en 2018

Source : Flores



QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN KG PAR AN ET PAR HABITANT

Définition : Les DMA sont les déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, considérés comme des assimilés tant par la quantité que par la qualité de leurs déchets.

Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchetterie, les ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri et silos à verre et à emballages).

Commentaire : La quantité globale de DMA collectés en 2021 atteint 402,2 kg/an/habitant. Cette valeur est en hausse par rapport à 2020, marquée par l'épisode de crise sanitaire, mais en baisse par rapport à 2019.

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) en kg par an et par habitant

Source : Métropole de Lyon



TAUX DE VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS OU DMA

Définition : Une fois collectés, les déchets ménagers et assimilés peuvent être valorisés sous la forme de ressources matière (recyclage, compostage, réutilisation, remblaiement...). L'indicateur comptabilise la part de DMA faisant l'objet d'une valorisation sous la forme de ressources matière.

Commentaire : En 2021, sur le territoire de la Métropole de Lyon, les déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'une valorisation matière à hauteur de 32,5 % (valorisation matière par recyclage et valorisation matière hors recyclage), un chiffre en hausse sur ces dernières années. Cette augmentation est liée à l'ensemble des actions menées pour améliorer la valorisation matière : l'évolution des consignes de tri des emballages et papiers augmentant la part envoyée en recyclage de ce flux (modernisation des chaînes de tri) ; déploiement de nouveaux flux acceptés en déchetteries (fenêtres par exemple) et diminution des flux envoyés en stockage (incitations financières dans les marchés de valorisation des gravats notamment).

(Source : Métropole de Lyon)

Passer à une mobilité durable

Indicateurs de suivi / réalisation

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE VOIE BUS EN SITE PROPRE

+ 10 km de voie bus en site propre en 2021. La Métropole de Lyon possède, à la fin de l'année 2021, 166 km de couloirs bus en site propre. Ce chiffre est en augmentation et s'élevait à 156 km en 2020. Les aménagements les plus récents se concentrent en cœur d'agglomération, ainsi que sur les pénétrantes où la congestion apparaît la plus forte. (Source : Métropole de Lyon)

NOMBRE DE KILOMÈTRES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

+ 40 km d'aménagements cyclables en 2021. La longueur des aménagements cyclables (hors zones 30 et zones 20) est en augmentation. Elle s'élevait à 728 km en 2020 et s'élève à 768 km en 2021. Les aménagements les plus récents se répartissent sur l'ensemble du territoire, avec un maillage plus dense en cœur d'agglomération concentrant les usages actuels. (Source : Métropole de Lyon)

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE VOIRIES APAISÉES (ZONES 20 ET 30, AIRES PIÉTONNES)

+ 38 km de voiries en zones apaisées en 2021. Avec 281 km en 2021, la longueur des voiries en zone apaisée (zones 30, zones 20 et aires piétonnes) est en augmentation. Elle s'élevait à 243 km en 2020. Les aménagements les plus récents se répartissent sur l'ensemble du territoire, avec un maillage plus dense en cœur d'agglomération où l'espace public est le plus sollicité. (Source : Métropole de Lyon)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS VÉLO'V LONGUE DURÉE

+6,7 % d'abonnements Vélo'v longue durée entre 2020 et 2021, ce qui correspond à 4 803 nouveaux abonnements. (Source : Métropole de Lyon)

Indicateurs de résultat

PARTS MODALES DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

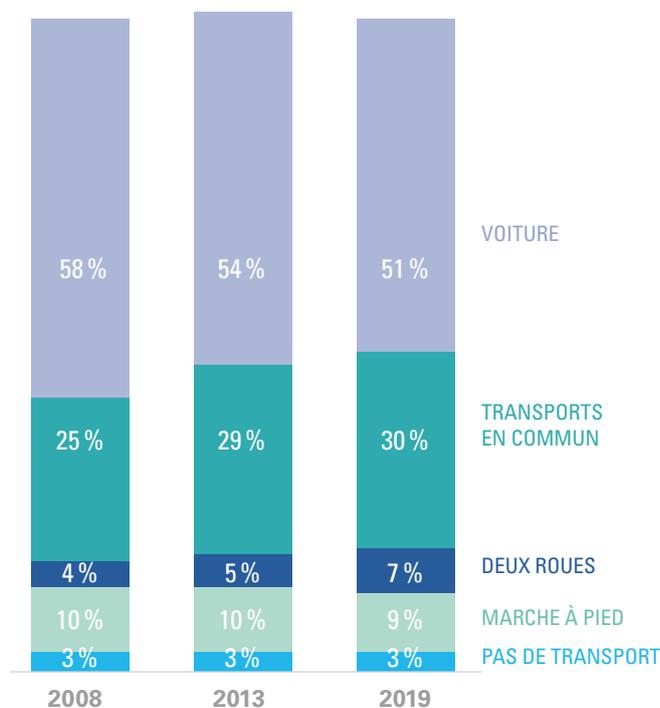
Définition : L'indicateur représente le mode de déplacement principal des actifs de la Métropole de Lyon pour aller travailler.

Commentaire : Le graphique montre l'évolution de la part modale des déplacements domicile-travail entre 2013 et 2019. On observe une diminution de 3 points de la voiture au profit des transports en commun et des modes actifs. Cette diminution monte à 7 points entre 2008 et 2019.

NB : En 2013, usage du vélo intégré dans « deux roues ». En 2019, la part du Vélo est de 5,2 %.

Mode de déplacement principal des actifs de la Métropole de Lyon pour aller travailler

Source : Insee - RP



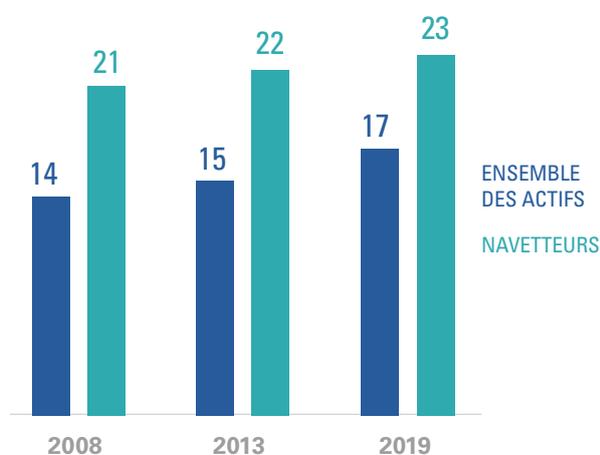
DISTANCE MOYENNE DES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL POUR LES ACTIFS OCCUPÉS, POUR LES NAVETTEURS

Définition : L'indicateur représente la distance moyenne parcourue pour les déplacements domicile-travail par les actifs de la Métropole de Lyon et par les navetteurs (actifs occupés qui travaillent hors de leur commune de résidence).

Commentaire : Le graphique montre l'évolution de l'indicateur entre 2008 et 2019. La hausse des distances moyennes parcourues se poursuit, tant pour l'ensemble des actifs que pour les navetteurs.

Distance moyenne domicile travail (en km)

Source : INSEE



PARC DE VOITURES SELON LA VIGNETTE CRIT'AIR

Définition : Cet indicateur représente le parc des voitures particulières en circulation en fonction de la vignette Crit'air.

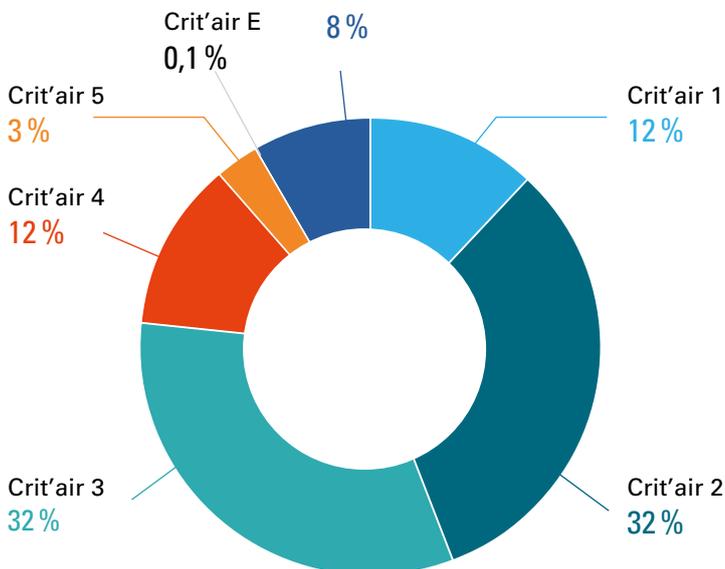
Commentaire : Entre 2016 et 2021, le parc de voitures particulières en circulation dans la Métropole de Lyon s'est largement modernisé et a entamé sa transition vers une mobilité plus soutenable.

La part des véhicules Crit'Air 1, les moins polluants, est passée de 12% du parc à 29%.

La part des véhicules électriques (Crit'Air E) reste faible, mais leur croissance reste très forte (multiplication par 7). Cet indicateur étant basé sur la date de mise en service du véhicule et le type de moteur, la part des véhicules les plus polluants (3, 4 et 5) tend à baisser naturellement : d'après le commissariat général au développement durable, ces véhicules devraient avoir quasiment disparu en moins de dix ans. Dans la Métropole, cette catégorie est en baisse de 17 points en cinq ans. Ces données, datées du 1^{er} janvier 2021, semblent montrer que l'objectif de la ZFE-m au 1^{er} septembre 2022 (interdiction des Crit'Air 5) est atteignable.

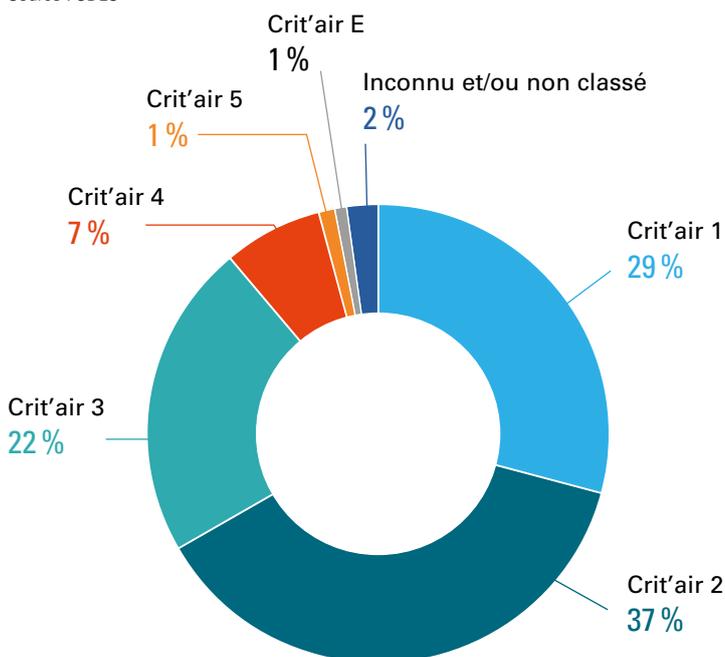
Parc des voitures particulières en circulation au 01/01/2016 par vignette Crit'air

Source : SDES



Parc des voitures particulières en circulation au 01/01/2021 par vignette Crit'air

Source : SDES



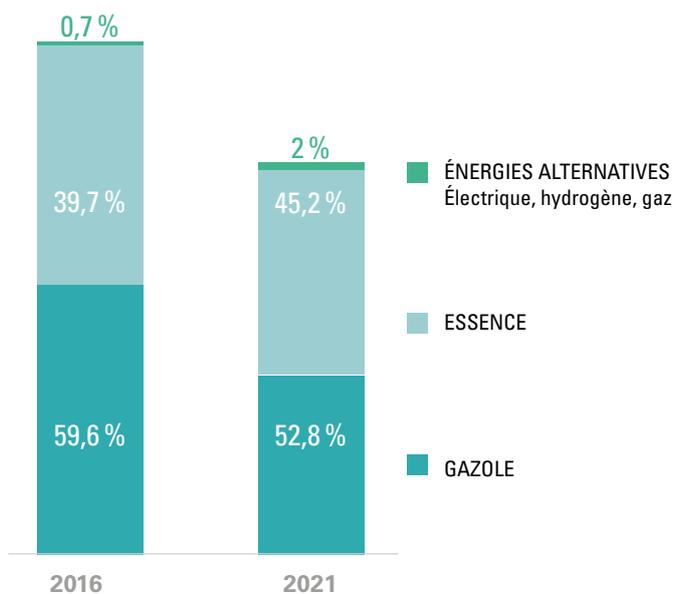
PARC DE VOITURES SELON LA MOTORISATION

Définition : Cet indicateur propose une représentation de la répartition du parc de voitures particulières en circulation en fonction de la motorisation.

Commentaire : Le graphique ci-dessous propose une photographie de la répartition du parc de voitures particulières selon la motorisation à cinq ans d'écart, au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2021. On observe une légère évolution du parc entre ces deux années, caractérisée par une diminution de la motorisation diesel au profit de l'essence. Une très légère augmentation des énergies alternatives (dont électrique) est constatée.

Répartition du parc des voitures particulières en circulation par énergie

Source : SDES



Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes

Indicateur de suivi / réalisation

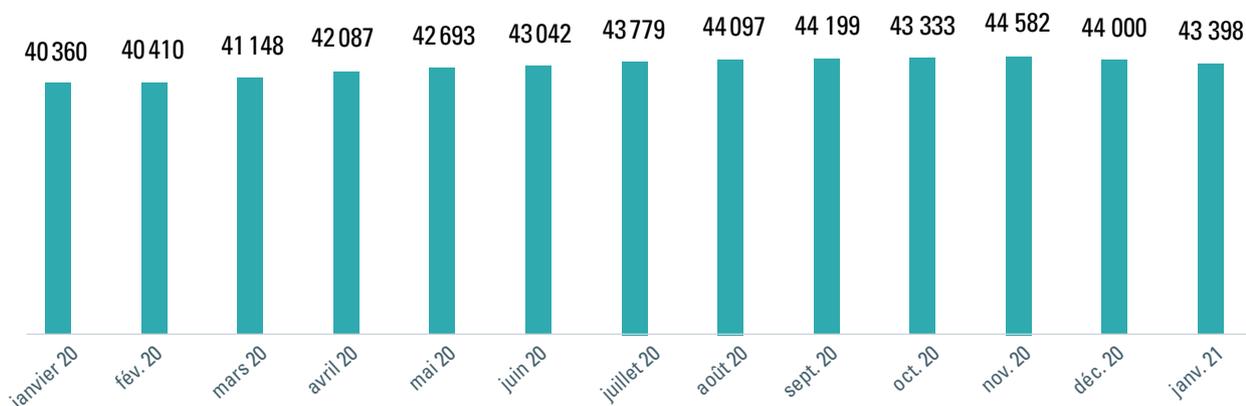
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE FOYERS ALLOCATAIRES MENSUELS DU RSA ((MÉTROPOLE DE LYON))

Définition : En charge des politiques d'insertion et du développement économique du territoire, la Métropole de Lyon est responsable de l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active, le RSA. Cet indicateur montre l'évolution du nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA sur l'année 2020.

Commentaire : On observe sur l'année 2020 une augmentation du nombre moyen de foyers bénéficiaires du RSA, qui s'explique par les conséquences économiques de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA

Source : Métropole de Lyon



Indicateurs de résultat

TAUX DE PAUVRETÉ

Définition : Le taux de pauvreté correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian en France.

Commentaire : Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part de personnes qui ont un revenu inférieur à 60 % du revenu médian, est de 16,2 % en 2019 dans la Métropole de Lyon. Ce taux est en hausse par rapport à 2014 (15,4 %). En 2019, il correspond à un revenu disponible de 1 097 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 302 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

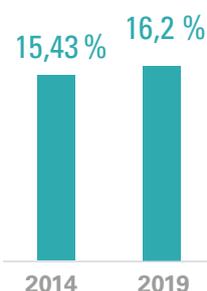
Entre 2014 et 2019, le nombre de métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté a progressé de 7 %, soit +14 841 personnes en 5 ans.

Les 10 % des ménages métropolitains les plus modestes (1^{er} décile) disposent d'un revenu annuel disponible inférieur ou égal à 11 141 euros par unité de consommation (UC). À l'inverse, les 10 % des ménages les plus aisés (9^e décile) affichent un revenu disponible au moins 4 fois plus important (43 690 euros/UC ou plus).

Entre 2014 et 2019, les revenus ont progressé de 2,1 % pour les plus modestes (1^{er} décile) et de 2,9 % pour les plus aisés (9^e décile).

Taux de pauvreté

Source : Insee



Taux de chômage localisé dans la Métropole de Lyon au 1^{er} trimestre 2022 : 7 % (-0,7 points en deux ans)
source : insee

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

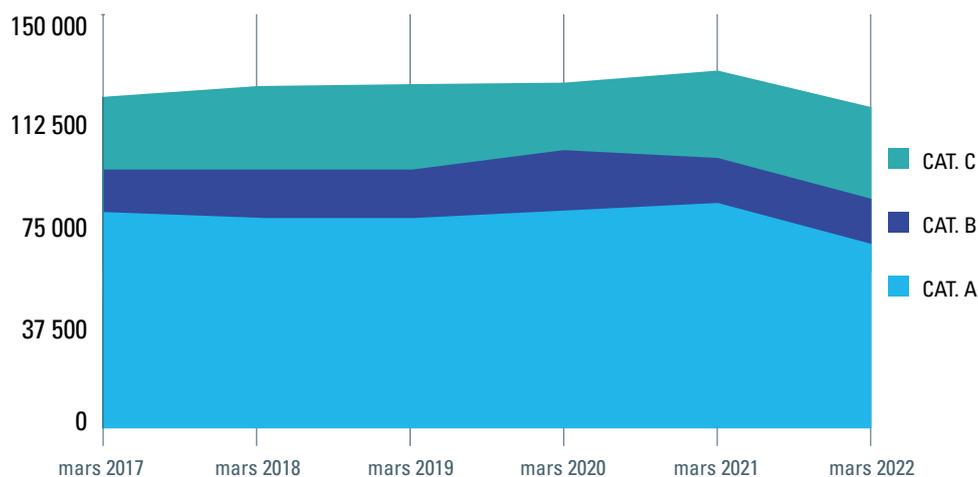
Définitions : Les demandeurs d'emploi sont des personnes inscrites à Pôle Emploi. Depuis 2009, Pôle Emploi présente les demandeurs d'emploi en fonction des catégories suivantes :

- Demandeurs d'emploi de catégorie A : personnes n'ayant eu aucune activité au cours du mois,
- Demandeurs d'emploi de catégorie B : Personnes ayant exercé une activité de 78 heures ou moins,
- Demandeurs d'emploi de catégorie C : personnes ayant exercé une activité de plus de 78 heures.

Commentaire : Au 31 mars 2022, on dénombrait 68 620 demandeurs d'emploi de catégorie A dans la Métropole de Lyon. La baisse par rapport à mars 2020 est très marquée avec un recul de -16,4 % des effectifs de demandeurs d'emploi en deux ans (soit 13 500 personnes de moins). En intégrant les demandeurs d'emploi ayant eu une activité à temps partiel (catégories B et C), on atteint près de 120 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Leur nombre, inférieur de 6,8 % à celui de mars 2020, a baissé moins fortement que celui des catégories A du fait de la forte progression des catégories C (activité partielle de 78 h au moins au cours du mois) sur la même période (+ 35 %). Un transfert d'une partie des effectifs de la catégorie A a eu lieu vers la catégorie C et vers la catégorie D (demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles car en formation, maladie...).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie

Source : pôle emploi



PART DES 18-25 ANS NON INSÉRÉS

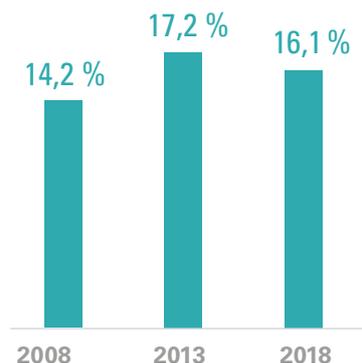
Définition : Cet indicateur représente la part des jeunes hors emploi et hors système scolaire, dans la tranche d'âge 18-25 ans.

Commentaire : En 2018, la part des jeunes non insérés chez les 18-25 ans atteint 16,1 %. Elle est en légère baisse par rapport à 2013, mais reste élevée comparativement à 2008.

Sur le plan de la formation et la scolarité, la situation des jeunes s'est améliorée. La part des jeunes sortis des études sans diplôme est en fort recul. En 2018, elle atteint 15,1 %, soit -4,7 points en 5 ans (19,9 % en 2013).

Part des jeunes non insérés (18-25 ans)

Source : Insee-RP



Construire un cadre de vie favorable à la santé

Indicateur de suivi / réalisation

NOMBRE DE FOYERS AIDÉS PAR LA PRIME AIR BOIS DEPUIS 2017

La prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés « flamme verte » plus performants et surtout moins polluants. Fin 2021, le cumul des foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 s'élève à 1 563. (Source : Métropole de Lyon)

Indicateurs de résultat

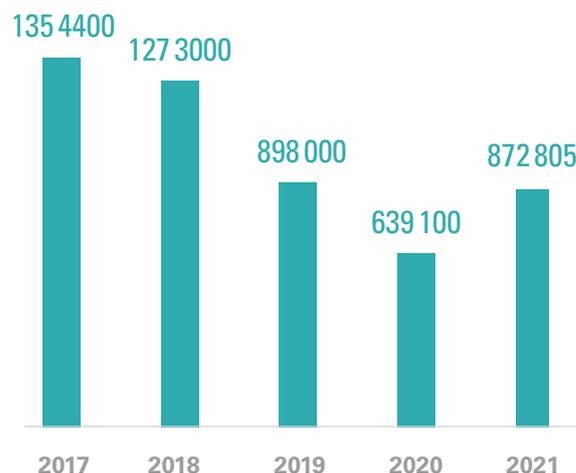
EXPOSITION CHRONIQUE : POPULATION EXPOSÉE AU-DESSUS DES VALEURS LIMITES (SEUIL OMS 2005) PM2,5

Définition : Cet indicateur représente la population de la Métropole exposée au-delà de la valeur recommandée par l'OMS pour les particules PM2,5.

Commentaire : Les émissions de polluants atmosphériques sur la Métropole baissent régulièrement depuis 2000, et suivent la bonne tendance pour atteindre les objectifs à 2030 en émissions annuelles, avec un respect des limites réglementaires pour les particules PM2,5. Même si la tendance est à la baisse pour ce polluant, une grande partie de la population demeure surexposée par rapport aux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, publiés en 2005. Il faut noter que les valeurs 2020 sont fortement influencées par le contexte de crise sanitaire (confinement) et par des températures particulièrement douces en hiver.

Exposition exposée PM2,5 Seuils OMS 2005

Source : Atmo



TAUX D'ADMISSION EN AFFECTION LONGUE DURÉE TOUTES CAUSES

Définition : Le terme ALD désigne les « affections de longue durée. » Il s'agit de maladies qui imposent un suivi ainsi que des soins prolongés (au moins six mois) et comprennent des traitements coûteux qui sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Une liste établie par décret fixe 30 affections (ex : cancers, diabète, maladie psychiatrique, etc.). L'incidence est le nombre de nouveaux cas d'une maladie, de personnes atteintes, ou de tout autre événement recensé, survenant dans une population et/ou une région pendant un temps donné. Calcul : Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas observés dans une population donnée, divisés par la population de la période d'observation.

Commentaire : Le taux d'incidence des ALD pour la Métropole de Lyon est de 1 651 pour 100 000 habitants en 2020. Avec une incidence de 1 730, les hommes sont plus touchés que les femmes par les affections de longue durée.

Taux d'incidence des ALD pour 100 000 hab. par sexe en 2020

Source : Cnam Sniiram DCIR -Balises - ORS
Auvergne-Rhône-Alpes



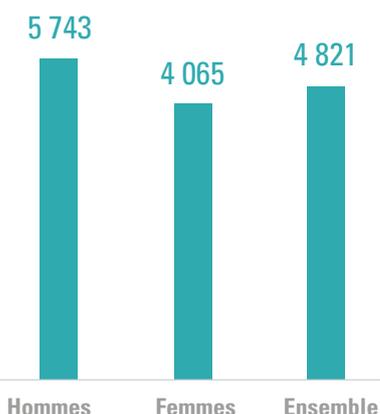
RECOURS AUX TRAITEMENTS ANTI-DIABÉTIQUE

Définition : L'indicateur mesure le nombre de personnes traitées par antidiabétiques en 2020, rapporté à 100 000 habitants. Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'obésité et le manque d'activité physique font partie des éléments favorisant le développement du diabète.

Commentaire : En France, la prévalence du diabète ne cesse d'augmenter. Le taux métropolitain de recours aux traitements antidiabétiques en 2020 est de 4 821 pour 100 000 habitants, soit 48 pour 1 000 personnes contre 45,3 pour 1 000 en 2017. Avec un taux de prévalence de 5 743, les hommes sont plus touchés que les femmes (4 065) par cette pathologie.

Nombre de personnes traitées par antidiabétiques en 2020 pour 100 000 hab.

Source : Balises





Direction Environnement, Écologie, Énergie
Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Direction Ressources Urbain & Environnement/Service Communication
Réalisation graphique : Céline Ollivier-Peyrin
Infographies réalisées à partir d'images issues de Freepik.com
Crédits photos Métropole de Lyon : Anaïs Mercey, Thierry Forunier,
Laurence Danière, Charlotte Rousselle, Olivier Chassignole, Jérémy Cuenin



MÉTROPOLE
GRAND LYON

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com